

**Linda LOUATI**

**CREATION D'UN RESEAU COOPERATIF DES LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL**

**MEMOIRE-PROJET**

**CAFERUIS – Année 2016**

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>p.1</b>
<b>I. Présentation de la structure et contexte</b>	<b>p.2 à 8</b>
1. Historique	
2. Cadre juridique	
3. Typologie du public et problématiques	
4. Focus sur les LVA	
5. Zoom territorial	
6. Protection de l'enfance du département : données chiffrées	
<b>II. Démarche d'investigation : la phase diagnostic</b>	<b>p. 9 à 18</b>
1. Les constats de départ	
2. Diagnostic d'investigation	
3. Champ d'expertise conceptuel	
4. Expertise des politiques publiques	
5. Synthèse globale des données et problématisation	
<b>III. Programmation</b>	<b>p. 19 à 30</b>
1. Positionnement du chef de service	
2. Conduite et management du projet	
3. Dimension éthique du projet coopératif	
4. Mobilisation et impact interne à la Bélière	
5. Financement du projet	
6. L'évaluation du projet	
<b>IV. Projet</b>	<b>p. 31 à 46</b>
Action A	P. 33
Action B	p. 34
Action C	p. 37
Action D	p. 39
Action E	p. 42
Action F	p.44
Action G	p. 46
<b>V. De l'évaluation intermédiaire à l'évaluation continue</b>	<b>p. 47 à 49</b>
1. Définition	
2. La loi 2002-2	
3. Tableaux d'évaluation	
4. Evaluation avec et pour le public	
5. Récapitulatif des outils d'évaluation	
<b>Conclusion</b>	<b>p. 50 à 51</b>

## **Tables des sigles et des abréviations**

**ASE:** Aide Sociale à l'Enfance

**CASF:** Code de l'Action Sociale et des familles

**CAFERUIS:** Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

**CD :** Conseil Départemental

**CFA :** Centre de Formation des Apprentis

**CFAS:** Centre de Formation des Apprentis Spécialisé

**CMPA :** Centre Médico Psychologique Pour Adolescent

**CMPP :** Centre Médico Psychologique et Pédagogique

**CROSM:** Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale

**ESSMS :** Etablissement et Services Sociaux et Médico-Sociaux

**ISCRA :** Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée

**ITEP :** Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

**JE :** Juge des Enfants

**LVA :** Lieux de Vie et d'Accueil

**MDA :** Maison Départementale de l'Adolescent

**MECS :** Maison d'Enfant à Caractère Social

**MFR :** Maison Familiale et Rurale

**OMS :** Organisation Mondiale de la Santé

**PAE :** Plan Annuel d'Equipe

**PACA :** Provence Alpes Côte d'Azur

**PEC :** Prise En Charge

**PJD :** Placement Judiciaire Direct

**PJJ :** Protection Judiciaire de la Jeunesse

**RIPE :** Réflexion Individuelle Préalable à l'Entretien

**SANT** : Structure d'Accueil Non Traditionnelle

## Introduction

Mon parcours professionnel s'articule autour de divers postes d'éducatrice spécialisée avec une expérience significative dans la protection de l'enfance. Les fonctions que j'ai ensuite occupées à la Politique de la Ville de Marseille en tant que coordinatrice, ont confirmé mon projet de formation au CAFERUIS. Dans ce cadre, j'ai effectué un stage professionnel au sein d'un Lieu de Vie et d'Accueil (L.V.A.) situé à Barcelonnette, dans les Alpes de Haute Provence, d'octobre 2015 à mai 2016.

Mes aspirations professionnelles et personnelles se tournent vers l'alternative au placement « classique » dans le cadre de la protection de l'enfance. Les lieux de vie et d'accueil occupent une position à la limite des établissements sociaux et médico-sociaux et des accueils familiaux. Ils sont particulièrement sollicités pour des enfants, adolescents ou adultes pour lesquels les caractéristiques institutionnelles ne sont pas indiquées. Les LVA visent, par un accompagnement continu et quotidien, à favoriser l'insertion sociale des personnes accueillies. Cette modalité d'accueil a été fondée dans le sens du « *vivre avec, sans autre intention que la qualité de l'accueil des personnes(...) l'anti-exclusion l'emportant sur la rééducation et la thérapeutique du symptôme* »<sup>1</sup>.

Mon champ de préoccupation premier s'est orienté vers la diversification des pratiques au sein des lieux de vie. J'ai mené une expertise technique permettant d'identifier les leviers d'amélioration pour la prise en charge psychologique du public. Le diagnostic et l'analyse qui en découle me conduise aujourd'hui à réinterroger le niveau de réponse en dépassant le cadre interne de la structure, en travaillant hors les murs. Cette démarche s'intègre pleinement aux mouvements internes du LVA dans lequel j'évolue, à savoir : évaluation des pratiques, réécriture du projet de service et formation des professionnels.

Mes travaux de recherche s'orientent vers la construction de réponse collective au service des individualités. Comment et pourquoi la mise en réseaux des LVA peut constituer une approche innovante et une plus-value à leur activité, au bénéfice des publics accueillis. **Ce projet de « réseau coopératif des LVA » constituera une boîte à outils à disposition des équipes et en faveur du public accueilli.** Après avoir présenté le cadre global dans lequel j'exerce en tant que chef de service stagiaire, je présenterai un diagnostic préalable au projet puis la programmation du projet. Viens ensuite la phase projet avec son plan d'action détaillé et son évaluation. Enfin, je proposerai une analyse globale permettant de repérer les temps forts et les contraintes d'un tel projet de développement.

---

<sup>1</sup>Nouveau dictionnaire critique d'action sociale ; Ed. mise à jour sous la direction de J.Y Barreyre et B.Bouquet

## I. Présentation de la structure et contexte

### 1. Historique

L'association « La Bélière » s'est constituée en 1993 en association loi 1901. Elle était depuis de nombreuses années une famille d'accueil sous le statut d'assistants familiaux. Le couple fondateur de « La Bélière » a adapté ses modalités d'accueil et de prise en charge au fil de l'évolution des demandes de placement et des profils des enfants accueillis. De l'accueil de la petite enfance à l'accueil d'adolescents en difficulté, la Bélière est devenue en 1993 une Structure d'Accueil Non Traditionnelle (S.A.N.T) habilitée à recevoir six mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

La Bélière est à présent agréée pour l'accueil de garçons, enfants, adolescents et jeunes majeurs âgés de 8 à 21 ans confiés à l'A.S.E, avec une capacité d'accueil maximal de dix lits. La structure ne dispose plus de l'agrément PJJ, depuis 2013, à la demande de la nouvelle direction qui a pris ses fonctions en 2012. Ce changement s'est réalisé suite au départ en retraite du responsable et permanent de la structure. La nouvelle directrice est une éducatrice qui a travaillé plusieurs années au sein de la Bélière. C'est dans un esprit de « passation » que s'est fait ce changement, en lien avec les autorités départementales.

La moyenne de prise en charge effective annuelle se situe à 8,5 enfants. Le financement de l'activité se fait par un prix de journée fixé par le tarificateur du département.

Le bureau associatif est constitué de trois membres. Une assemblée générale se tient deux fois par an entre les membres du bureau et la direction de la structure.

### 2. Cadre juridique :

Les principaux textes réglementaires régissant l'association « la Bélière » sont :

- L'ordonnance du 23/12/1958 relative à la protection de l'enfance
- Article 375 du code civil et suivant
- CASF : code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 242-2, L.243-1 et L. 312-1.

Les lois régissant les LVA depuis 2002 n'apparaissent pas dans le projet de « La Bélière ». Pour autant il me semble important de noter l'évolution législative dans laquelle s'inscrit aujourd'hui l'activité des LVA :

- La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 reconnaît les lieux de vie et d'accueil (LVA) et

apporte un cadre à leur fonctionnement.

-Le Décret n°2004-1444 du 23 décembre 2004 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des lieux de vie et d'accueil mentionnés au III de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, confirme entre autre que « *la structure est animée par une ou plusieurs personnes, dénommées permanents de lieux de vie, qui organisent et garantissent la mise en œuvre des missions mentionnées au I du présent article.* » (...) « *une mission d'éducation, de protection et de surveillance* »

- La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, article 24, précise les modalités de travail des permanents.

### **3. Typologie du public et problématiques**

Le public accueilli relève de la protection de l'enfance, la notion de danger est systématiquement présente dans l'ordonnance de placement émanant du Juge des Enfants. Un accueil spécifique est alors préconisé par le J.E ou l'A.S.E. Aucun placement judiciaire direct n'est mis en place (P.J.D.). Un tiers est nécessaire entre la famille, l'enfant et le lieu d'accueil, au-delà du rôle du J.E. Le lien avec un service référent est nécessaire au vue du type d'accueil proposé et du milieu géographique. La structure a besoin de réactivité selon les situations et travaille donc de manière « privilégiée » avec l'ASE.

Les principaux motifs de placement au sein du LVA Bélière sont: *placements antérieurs en institution difficile dans lequel l'enfant ne s'inscrit pas, rupture d'avec le milieu de vie naturel, premier placement.* Certains enfants rencontrent plusieurs problématiques et traumatismes, qui rendent leur parcours semés de troubles et de mal être. Le cumul des problématiques, et donc des besoins, complexifient les prises en charge éducatives.

### **4. Focus sur les LVA :**

Les LVA sont historiquement des structures « anti-conformistes » et développées comme une alternative aux institutions dites classiques.

Ce sont les bouleversements de mai 1968, tant sociaux qu'idéologiques, qui vont impulser ces nouvelles formes d'accueil. Dans cette mouvance, le mouvement antipsychiatrique vient appuyer l'émergence d'expériences nouvelles. La naissance de nouvelles méthodes d'approche de la délinquance ou des handicaps, s'appuie très largement sur la critique de la

société industrielle. Les LVA proposent une alternative aux grosses structures, alors seules réponses apportées aux jeunes en difficulté par la société fortement industrialisée.

Voici une définition du LVA selon le GERPLA : [*Groupe d'échange et de recherche pour et sur la pratique en lieu d'accueil, regroupe des lieux de vie et d'accueil ayant des valeurs et des démarches communes* (.)]

*-Se définit comme lieu de vie et d'accueil, toute structure assurant un accueil personnalisé en petit effectif, d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation familiale, sociale ou psychologique problématique.*

*La pédagogie mise en œuvre s'appuie sur un accueil centré sur des relations de proximité, le partage réfléchi du quotidien, l'interrogation des modes de représentation sociale et un accompagnement dans une évolution vers un projet de vie à construire.*

*Ces lieux sont animés par des accueillants permanents capables de manifester une acceptation de la personne dans sa singularité et dans sa globalité, de l'aider à tisser des liens et à trouver une stabilité dans l'établissement d'une relation structurante. Il s'agit de l'accompagner dans un parcours de reprise de confiance en soi et de prise de conscience de ses motivations et possibilités. Ces permanents sont les garants du projet du lieu et de sa gestion quotidienne. Ils assurent la continuité d'une permanence éducative, tant par leurs capacités professionnelles que par leur engagement personnel dans le « vivre avec ». -*

Quelques repères :

*« 1967, Deligny<sup>2</sup> va "vivre avec" des enfants "hors langage", il est question d'engagement, de risque de la part de l'adulte. A ceux qui le rejoignent, Deligny parle de leur "foutre la paix". Couper du bois, élever des chèvres, vivre les tâches du quotidien, ensemble.*

*1969, Maud Mannoni<sup>3</sup> fonde l'école expérimentale de Bonneuil ; c'est ici que naîtra le terme de "lieu de vie" en opposition au terme de "lieu de soin", "lieu d'enfermement". Elle met en place les "séjours de rupture" ».<sup>4</sup>*

Ce mémoire-projet me permet de me pencher sur de nouvelles préoccupations concernant l'activité de ces structures. La création des lieux de vie, initiés notamment par F. Deligny, venait répondre aux combats de l'époque : remise en cause de la famille, des institutions, critiques de l'enfermement.

---

<sup>2</sup> F. Deligny, né en 1913, décédé en 1996. Educateur, pédagogue, écrivain et réalisateur

<sup>3</sup> M. Mannoni, née en 1923, décédé en 1998. Psychologue, Psychanalyste, Fondatrice de l'Ecole de Bonneuil

<sup>4</sup> Plaquette FRLV Rhône Alpes, cf. annexe 1 « Idéologie et histoire des lieux de vie »



L'évolution du statut des LVA s'inscrit dans la circulaire du 27 janvier 1983 rédigée par Georgina Dufoix alors secrétaire d'état à la famille qui donne un début de reconnaissance aux lieux de vie. Ils sont désormais désignés sous le terme de « Structure d'accueil non traditionnelle ». Cette circulaire était alors le seul moyen de repérage administratif des lieux de vie qui n'avaient aucune existence légale jusqu'à leur reconnaissance par la loi de 2002.

Aujourd'hui, plus de quarante ans après, il apparaît opportun de questionner ce type d'accueil. Un projet innovant, laissant place aux spécificités des lieux de vie et d'accueil tout en intégrant l'évolution des publics les plus fragilisés, pourrait en découler. Une démarche de recherche en ce sens permettrait de réfléchir aux modalités d'accompagnement du public dit « difficile », dont la prise en charge est complexe et multifactorielle

### **5. Zoom territorial**

Formé de plateaux et de montagnes, de champs de lavande et de pistes de ski, ce département est le mariage des Alpes et de la Provence célébré par Jean Giono, avec près de 500.000 hectares de sites naturels protégés. Les hommes ont peuplé les Alpes de Haute-Provence dès la Préhistoire. En 974 un grand tournant pour ce territoire : Guillaume d'Arles devient le premier comte de la Provence indépendante. Elle le restera jusqu'en 1481. En 1791, le département des Basses-Alpes est créé. Napoléon 1er, évadé de l'île d'Elbe, le traverse en 1815 pour rejoindre la capitale. Le cours du XIXe siècle est marqué par l'exode rural. Au XXe siècle, la 2e Guerre Mondiale stoppe le développement naissant de l'économie du ski. Le département est pendant un temps occupé par l'Italie fasciste. La dynamique revient après la Libération, avec une série de grands travaux : routes, barrages, etc. En 1971, les Basses-Alpes deviennent les Alpes de Haute-Provence.

#### **Quelques chiffres clés :<sup>5</sup>**

- Un territoire de 6 925 km<sup>2</sup>, frontalier de l'Italie.
- 160 959 habitants, soit 23,4 habitants au km<sup>2</sup>.
- 59 % de la population vit en milieu rural.
- 23 % des habitants ont moins de 20 ans, 28 % ont plus de 60 ans.
- 15 cantons et 200 communes, dont 185 ont moins de 2 000 habitants.
- Chef-lieu : Digne-les-Bains (16 886 hab.).
- Ville la plus peuplée : Manosque avec 22 316 habitants.
- Sous-préfectures : Barcelonnette, Castellane, Forcalquier.

---

<sup>5</sup>Chiffres présentés sur le site « [www.mondepartement04.fr](http://www.mondepartement04.fr) »

### Le département et l'emploi<sup>6</sup> :

En décembre 2014, le département compte 9 963 demandeurs d'emploi de catégorie A et 14 685 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC.

Au 3ème trimestre 2014, on observe que le taux de chômage s'établit à 12,0% de la population active du département, au dessus du taux régional (11,6) et du taux national (9,9).

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Manosque (12,2% au 3ème trimestre 2014) reste au dessus de celui de la zone d'emploi de Digne (11,6% au 3ème trimestre 2014).

Le chômage des moins de 25 ans a augmenté de +0,5% sur l'année 2014 (2 158 jeunes) et le chômage des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus a augmenté de +11,8% sur un an (3 708 personnes).

Enfin la part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an est de 42,3% en augmentation de +2,3 point sur un an.

Par ailleurs, s'agissant du RSA, on constate que 5 155 personnes en sont bénéficiaires au 31 décembre 2014.

### **6. Protection de l'enfance du département : données chiffrées<sup>7</sup>**

TYPE DE MESURE	NBR DE MESURES AU 31/12/2014	% PAR RAPPORT AU NBR TOTAL DE MESURES
Accueil Mère-enfant en centre maternel	8	0,81 %
Accueil provisoire	63	6,36 %
Accueil provisoire Jeune majeur	16	1,62 %
Jeune majeur en contrat autonomie	10	1,01 %
Enfants confiés à un tiers digne de confiance	23	2,32%
Aide éducative à domicile	344	34,75 %
Service d'accueil, d'accompagnement et de soutien éducatif à domicile (SAASED) dans un cadre administratif	23	2,32%

<sup>6</sup>Source INSEE, tirée du « schéma enfance et famille 2016-2020 » du département 04

<sup>7</sup> Données issue du « schéma enfance et famille 2016-2020 » du département 04

Intervention d'une technicienne d'intervention sociale et familiale	78	7,88%
<b>SOUS TOTAL MESURES ADMINISTRATIVES</b>	<b>565</b>	<b>57,07%</b>
Aide éducative en milieu ouvert	200	20,20%
Placement judiciaire	201	20,31 %
SASSED dans un cadre judiciaire	24	2,42%
<b>SOUS TOTAL MESURES JUDICIAIRES</b>	<b>425</b>	<b>42,93%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>990</b>	<b>100%</b>

### Les établissements et services de l'aide sociale à l'enfance

L'offre d'accueil en établissement a profondément évolué ces dernières années pour tenir compte de la nécessité d'adapter les interventions aux besoins des enfants et des familles. Cette évolution a principalement été réalisée par modification et transformation de places déjà existantes puisque la capacité de places installées est bien supérieure aux besoins du département.

Au 31 décembre 2014, les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ont une capacité installée de **291 places** (dont 5 places en semi-internat, 6 places d'hébergement diffus et 5 lits d'accueil d'urgence pour des fratries) réparties sur 7 établissements distincts. On compte 1 établissement de moins qu'en 2009 suite à la fusion de deux établissements.

Depuis mars 2015, on dénombre 2 services spécifiques de prise en charge des mineurs isolés étrangers : 7 places gérées par la Maison d'enfants Saint Martin et 7 places gérées par la maison d'enfants Le Domaine d'Auroué.

6 places de centre maternel gérées par la maison d'enfants Tremplin sont autorisées en hébergement diffus (contre 8 en 2009).

Les lieux de vie et d'accueil sont au nombre de 8 pour une capacité totale de 52 places (contre 14 structures en 2009 pour 86 places installées).

Les services éducatifs intervenant à domicile :

- Le S.A.A.S.E.D (Service d'Accueil, d'Accompagnement et de Soutien Educatif à Domicile) : 36 places pour des filles et des garçons âgés de 10 à 17 ans, (contre 12 places pour les jeunes âgés de 13 à 18 ans au moment de sa création en 2008) ;

- Le SAPSAD (Service d'Accueil, de Prévention, de Soutien et d'Accompagnement à Domicile) : 4 places pour des filles et des garçons âgés de 3 à 18 ans ;
- Le SEMO (Service Educatif en Milieu Ouvert) : ce service, géré par l'ADSEA, met en œuvre les mesures d'aides éducatives en milieu ouvert ordonnées par le juge des enfants et les mesures d'aide éducative à domicile décidées par le Conseil départemental à la demande des familles (à l'exception du secteur de Saint André les Alpes où les AED sont exercées par des agents du Département). Il intervient sur tout le département et dispose de 5 antennes (Digne les Bains, Manosque, Forcalquier, Château-Arnoux, Barcelonnette).
- Les structures gestionnaires de services de techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) : elles sont au nombre de 3 (contre 4 en 2009), 2 associatives et 1 publique. Leur action permet aujourd'hui une couverture quasi-totale du département.

La prévention spécialisée : l'action de prévention spécialisée est un dispositif de protection de l'enfance. Elle est menée par l'ADSEA sur les communes de Digne-les-Bains et de Manosque où des éducateurs de rue vont à la rencontre des jeunes afin de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficultés ou en rupture avec leur milieu.

## II. Démarche d'investigation : la phase DIAGNOSCTIC

### 1. Les constats de départ :

La Bélière est actuellement au cœur de certaines préoccupations quant à l'activité qu'elle mène et aux outils dont elle se dote. Suite au diagnostic complet de la structure, que j'ai réalisé dans le cadre d'une expertise technique, j'ai constaté des besoins prédominants concernant l'accompagnement du public reçu.

Ci-dessous les éléments phares du diagnostic réalisé en février 2016<sup>8</sup>

<p style="text-align: center;"><b>Forces :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réunions d'équipe hebdomadaire</li> <li>-Champ de compétence de l'équipe : éducation spécialisée</li> <li>-Un groupe hétérogène</li> <li>-Prise en charge fortement individualisée</li> <li>-Proximité avec l'adulte hors enjeux de la prise en charge/dimension humaine</li> <li>-Continuité des prises en charge par les permanents</li> <li>-Développement de l'autonomie pour tous, selon l'âge, les problématiques et besoins</li> <li>-Partenariat fort et réactif pour l'insertion professionnelle des jeunes</li> <li>-Équipe qui s'est reconstruite, tend vers une stabilité.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Pas les mêmes besoins selon l'âge et le profil</li> <li>-Absence de pluridisciplinarité</li> <li>-Éducateurs en prise directe et constante avec les problématiques du public</li> <li>-Pas de fiche de poste</li> <li>-Peu de réponse hors champ éducatif</li> <li>-Équipe en difficulté face aux besoins de soutien psychologique du public</li> <li>-Projet de service à réactualiser</li> <li>-Absence d'intervenant extérieur intra-muros</li> <li>-Travail avec le réseau pédopsychiatrie du centre hospitalier de Dignes peu probant</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Revoir les modalités de prise en charge</li> <li>-Fédérer l'équipe autour de la définition des missions du LVA</li> <li><b>-Initier une dynamique de travail en réseau à l'échelle du département</b></li> <li>-Réécriture collégiale du projet de service</li> <li>-Travail sur l'amélioration du service via un P.A.E<sup>9</sup></li> <li><b>-Création d'un projet spécifique aux besoins non couverts</b></li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Perte de sens des missions exercées</li> <li>-Une pratique centrée sur un unique champ et modèle d'intervention</li> <li>-Une structure repliée sur elle-même peu encline à l'ajustement et à l'évaluation de ses pratiques</li> <li>-Isolement de la structure</li> </ul>

<sup>8</sup> Période de diagnostic effective d'octobre 2015 à février 2016

<sup>9</sup>Plan Annuel d'Equipe : outil management cours M. Morin Phillippe, formateur Collège coopératif PAM

Cet outil me permet de me saisir de plusieurs facteurs conditionnant l'activité actuelle du LVA. Je note dans un premier temps que l'éducation spécialisée est la seule discipline guidant les pratiques. De par son identité professionnelle, l'action de l'équipe revêt systématiquement une entrée socio-éducative. Aucune autre discipline ne vient se confronter, compléter ou questionner l'équipe sur les évaluations, décisions et orientations éducatives. L'objectivité et la distance professionnelle peuvent de fait être compromises. Dans un second temps je vérifie que l'équipe est en difficulté et en questionnement quant à la prise en charge du public le plus fragilisé sur le plan psychologique.

Au regard des besoins observés, j'ai préconisé un plan d'action spécifique à moyen et long terme, le but étant d'harmoniser l'offre de service aux besoins du public :

**A moyen terme** : une action à double entrée par la *mise en place d'un partenariat, sous convention, avec un(e) psychologue de la commune ou de ses alentours* :

- Présence auprès de l'équipe en soutien clinique permettant aux professionnels de se distancier d'une pratique en « direct » constant.
- Présence ponctuelle du psychologue auprès du public à travers différents supports à déterminer : entretien individuel, partage d'un temps de la vie quotidienne, activités à travers un support adapté aux fragilités de l'enfant(...)

Je propose également deux actions **à long terme** :

- Formation interne visant au développement des compétences collectives pour l'accompagnement des publics en souffrance psychologique.
- **Initier une dynamique de travail en réseau sur le territoire, à l'échelle du département, avec les autres LVA afin de développer un regard croisé sur les pratiques, les moyens déployés par les autres équipes et leurs ressources. Une telle démarche permettrait in fine de mutualiser les moyens via des projets partagés.**

**Ce projet de « réseau coopératif des LVA » permettrait de constituer une boîte à outils à disposition des équipes. Et ce par une mise à disposition des compétences et des ressources inter-LVA.**

Je poursuis donc ici l'hypothèse de création d'un réseau coopératif des lieux de vie du 04. La direction de la bélière et son équipe se positionne favorablement à cette perspective de mise en projet. Cet avis favorable me permet de confirmer et d'élargir mon intervention. Je peux désormais m'atteler à travailler et proposer un diagnostic plus fin et étayé dépassant le cadre interne.

## **2. Diagnostic d'investigation :**

Afin de confronter cette perspective de projet à la réalité et aux besoins des autres professionnels concernés par l'accueil en LVA, je choisis différents support d'investigation. Le but étant d'aller à la rencontre des autres lieux de vie afin de déterminer avec eux leurs éventuels besoins et attentes. Je leur soumettrai l'hypothèse de mon projet pour la création d'un « réseau coopératif des LVA »

Je détermine des outils spécifiques et adaptés au premier temps du diagnostic : **le recueil de données pertinentes, quantitatives et qualitatives.**

- Entretien téléphonique : présentation de ma fonction de chef de service stagiaire et de l'objet de mes recherches et travaux dans le cadre de mon mémoire-projet. Le but étant d'établir un premier contact avec les LVA du département et sonder leur avis pour l'élaboration et mise en œuvre du projet.

- Participation à une journée partenariale des LVA :

M'étant inscrite dans une démarche effective de travail en réseau auprès et avec les professionnels accueillants des LVA, j'ai été invitée à une rencontre des LVA. Cette action a été mise en place par une éducatrice spécialisée stagiaire, dans le cadre de sa formation.

J'ai participé activement à cette rencontre. Elle m'a permis de repérer la dynamique actuelle des LVA, tant au niveau de leur activité respective que des relations inter-LVA. J'ai pu :

- Identifier physiquement les personnes ;
- Mettre à jour mon répertoire des LVA ;
- Me saisir des enjeux actuels des LVA, à l'échelle départementale
- Identifier les diverses initiatives menées dans un esprit de collaboration des LVA

Des éléments déterminant la pertinence du cadre de mon projet sont abordés lors de cette rencontre : la création d'un réseau des lieux de vie répond à des attentes concrètes, exprimées, nommées en tant que tel par les accueillants des LVA. Un tour de table a permis à chacun de s'exprimer sur ses attentes concernant une future coopération des LVA.

Voici les attendus exprimés et prédominants que je relève, traduisant un avis favorable des professionnels à ce projet:

- rompre l'isolement
- besoin d'un regard croisé sur les pratiques
- partager les expériences

- innover
- améliorer
- regroupement

Une attente de travail au niveau local, départemental semble correspondre aux envies et besoins des professionnels présents.

➤ Enquête via un questionnaire<sup>10</sup>

Suite aux entretiens téléphoniques, j'ai transmis un tableau avec différentes questions me permettant d'être informée sur l'activité menée au sein de chaque LVA : agrément, public reçu, outils, besoins... Ainsi être au fait de leurs besoins et attentes actuelles.

Cette enquête me permet d'identifier les besoins des LVA pour élargir et/ou améliorer leurs pratiques professionnelles, in fine l'accompagnement des publics qui leur sont confiés.

Un tableau rassemblant les différents retours permet d'avoir une vue d'ensemble sur mes LVA favorable et partie prenante de ma démarche et de la démarche « réseau » que je propose. (voir annexe 3)

➤ Visite d'un lieu de vie qui fonctionne différemment que la Bélière :

J'ai été invitée par le directeur d'un LVA à venir en visite de site échanger autour du projet pédagogique. Cette visite n'ayant pu se faire dans le temps imparti à mes travaux elle aura lieu en septembre 2016.

### **3. Champ d'expertise conceptuel :**

Mener un projet de développement d'un réseau spécifique à l'activité des lieux de vie et d'accueil me conduit de fait à aborder les différents aspects théoriques du travail en réseau.

Le travail en réseau constitue un outil clé désormais dans le travail social. Cependant, afin de me détacher des représentations professionnelles liées à cette démarche de travail, j'ai alimenté mes réflexions et connaissances par les travaux d'auteurs incontournables, dont certains sont pour moi des auteurs ressources depuis plusieurs années.

---

<sup>10</sup> Voir annexe 2, présentation de ma démarche par courrier postal



**a. Le Travail en réseau : d'une volonté ambitieuse à la construction d'un outil pertinent**

Le travail en réseau est soit fort plébiscité par les travailleurs sociaux, en tant que force et outil professionnel, soit difficilement investi voire rejeté au regard des multiples contraintes qu'une telle dynamique de travail impose : gestion du temps, détachement spécifique pour le réseau, enjeux de pouvoir(..)

Ayant expérimenté le partenariat et le réseau sous une forme formalisé, dans le cadre d'un Programme de Réussite Éducative sur Marseille<sup>11</sup>(P.R.E) je dispose de compétences transversales et inhérente au travail en réseau. L'ayant mis en œuvre et expérimenté, durant quatre années en qualité d'éducatrice et coordinatrice du dispositif, j'ai aujourd'hui un certain recul sur les pratiques du partenariat et du réseau. Un des éléments fort et phare de cette expérience professionnelle, est que le réseau représente un atout majeur dans l'accompagnement individuel mais aussi collectif, pour l'évolution des publics fragilisés. La prise en charge des bénéficiaires à travers un réseau ouvre une multitude de possible, pour la réduction ou l'amélioration des problématiques et/ou troubles des enfants, jeunes et adultes. L'effort collectif permet de rompre les barrières d'un secteur à un autre, d'un service à un autre, et favorise la prise en compte de l'individu dans sa globalité, dans son intégrité, dans ses faiblesses et ses potentialités. Le réseau favorise et permet la mutualisation des moyens dès lors que les membres s'associent et s'investissent de manière volontaire et engagée. Le travail en réseau est un pari sur l'avenir, il se construit au fil du temps et des apports de ces « adhérents ». En considérant les spécificités des publics, leur besoins et attentes. Pour moi, le réseau est un outil et un moyen qui évolue sans cesse, qui se réajuste sans cesse et qui évolue de façon riche et pertinente s'il est bien anticipé, accompagné et géré. Les valeurs communes et le socle de travail doivent être réfléchis, débattus et actés à travers un consensus ou chacun s'y retrouve. Le réseau ne doit pas être synonyme de perte ou de contrainte, mais d'intérêt personnel et professionnel dans ce qu'il contribue à enrichir perpétuellement, pour soi, pour les autres, et toujours au service du public accompagné.

**Le réseau** est caractérisé par une horizontalité des relations sociales. Les acteurs partagent des éléments et ont des objectifs en commun. Voici une définition succincte et claire donnée par Fabrice DHUME : « *Lien entre des personnes ou des structures, considérées indistinctement dans leur multiples dimensions : affectives, organisationnelles,*

---

<sup>11</sup> P.R.E dispositif Politique de la Ville dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances

*communicationnelles [...] »<sup>12</sup>*

Les liens sont formalisés ou non (connaissances) et permettent de faire appel aux autres en tant que professionnels disposant d'autres compétences, d'autres moyens et donc une autre légitimité à agir.

**Fabrice DHUME** est sociologue et chercheur-coopérant à l'Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée depuis 2002. Il est également enseignant-chercheur à l'Université Paris Diderot, et membre de l'URMIS - Unité de recherche "Migrations et sociétés" (...) Il a précédemment travaillé comme chargé d'études dans un observatoire social sur "l'intégration" en Alsace, puis comme directeur d'études dans un organisme d'expertise des politiques sociales.<sup>13</sup>

**Dans le cadre du futur projet présenté dans ce mémoire, les différents acteurs seront partenaires du projet. Voici deux approches complémentaires de la notion de partenariat :**

*« Le partenariat est un rapport complémentaire et équitable entre deux parties différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement. Dans ce rapport, les deux parties ont des contributions mutuelles différentes mais jugées essentielles. Le partenariat est donc fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance. De plus, le partenariat laisse place à des espaces de négociation, où les parties peuvent définir leur projet commun »<sup>14</sup>*

*« Le partenariat est une méthode d'action coopérative fondée sur un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents mais égaux, qui constituent un acteur collectif dans la perspective d'un changement des modalités de l'action – faire autrement ou faire mieux- sur un objet commun- de par sa complexité et/ou le fait qu'il transcende le cadre d'action de chacun des acteurs-, et élaborent à cette fin un cadre d'action adapté au projet qui les rassemble, pour agir ensemble à partir de ce cadre. »<sup>15</sup>*

---

<sup>12</sup> DHUME Fabrice, Du travail social au travail ensemble, Editions ASH, 2001

<sup>13</sup> Présentation du sociologue par l'I.S.C.R.A. (Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée)

<sup>14</sup> Dictionnaire critique de l'action sociale, 1999

<sup>15</sup> DHUME, F. (2001). Du travail social au travail ensemble. Le partenariat dans le champ des politiques sociales. ASH éditions P 108

## **b. L'intervention sociale et collective comme levier d'innovation sociale :**

J'ai ensuite pris pour appui théorique le concept d'intervention sociale d'intérêt collectif, l'ISIC, qui me paraît correspondre, tout autant que la dimension « réseau », au projet envisagé.

*« L'intervention sociale d'intérêt collectif envisage les conditions d'existence d'une "population", sur un "territoire" déterminé ; elle se donne pour objectif la prise en compte d'intérêts collectifs, entendus comme des facteurs susceptibles de faciliter la communication sociale des divers groupes et, par-là, d'aider à la maîtrise de la vie quotidienne, dans ses diverses dimensions. Elle (...) correspond à une pratique appelée par l'approche institutionnelle et collective de l'action sociale.*

*L'intervention sociale d'intérêt collectif admet que celle-ci ne suffit pas à améliorer les conditions sociales propices à chaque histoire individuelle ; elle s'attachera donc principalement à favoriser des dynamiques sociales riches, où les citoyens trouveront un environnement culturel favorable. »*

*Suite : « L'ISIC prend en compte la finalité de l'action, la promotion, le renforcement ou la restauration d'objectif d'intérêt général et de bénéfices collectifs "d'une population" donnée sur un territoire où s'exercent les activités de cette population. Le bénéfice recherché est d'ordre collectif même si l'intérêt individuel n'est pas exclu. »<sup>16</sup>*

La définition donnée par Cristina de Robertis se rapproche particulièrement des aspirations visées dans ce mémoire-projet :

*« L'intervention sociale d'intérêt collectif se définit comme l'action des travailleurs sociaux auprès de personnes constituées en groupe, sur un territoire ou dans une institution, ayant pour objectif de :*

*-créer des réponses collectives à des problèmes collectifs*

*-faciliter l'accès aux ressources existantes et/ou créer des nouvelles*

*-développer l'autonomie personnelle et sociale par la participation citoyenne à la vie sociale locale.*

*Partant des situations telles que ressenties et définies par les personnes, elles-mêmes co-auteurs de l'action, il s'agit de les aider à élaborer et concrétiser des projets susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie, de renforcer leur insertion sociale, de restaurer le lien social. »<sup>17</sup>*

---

<sup>16</sup>Rapport CSTS, 2010

<sup>17</sup>Cristina De Robertis, « La recomposition de l'intervention sociale », conférence à la journée d'études « Développement social : le défi de la proximité » organisée par l'IRTS-PRDS de Perpignan le 13 décembre 2006, cité dans « L'intervention sociale d'intérêt collectif », Rennes, EHESP, 2008, 71-72.

Cristina de Robertis est Assistante de service social, de formation initiale. Elle a dirigé un institut de formation en travail social. Elle est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur la méthodologie du travail social.

**1<sup>ère</sup> synthèse des données et analyse :**

Les différents niveaux de lecture du diagnostic me permettent de situer les attentes des professionnels pour la mise en œuvre du projet. A ce stade je suis en capacité de dresser une première analyse, à l'appui notamment du questionnaire adressé aux LVA :

	Forces Atouts pour le réseau	Faiblesses éventuelles
Constats émergents et Besoins partagés	Volonté partagée de travailler ensemble, de coopérer Volonté de renouer les liens pour les LVA qui se connaissent déjà Volonté de construire les liens pour les LVA qui ne se connaissent pas Certains jeunes après leurs 18 ans ou 21 ans restent vivre dans le département Création d'entreprise pour certains jeunes dans le département Repères communs à construire Nécessité de travailler autour du sens donné aux pratiques Partage d'expérience Rompre l'isolement Innover Regroupement	Nouvelle forme de travail Nouvelle dynamique à construire entièrement Liens de confiance à construire Actuellement peu d'ouverture au travail en réseau pour plusieurs LVA

#### **4. Expertise des politiques publiques :**

- Les lieux de vie sont reconnus et définis dans le CASF
- Les lieux de vie sont soumis à la procédure d'autorisation préalable après validation au CROSMS<sup>18</sup>
- Les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des lieux de vie et d'accueil sont fixées par Décret n°2004-1444 du 23 décembre 2004
- Les dispositions relatives au financement et à la tarification des lieux de vie et d'accueil par Décret n°2006-422 du 7 avril 2006

#### **➤ Concernant la Loi 2002-2 :**

Les lieux de vie doivent respecter les droits et libertés des usagers. A chaque personne (ou à son représentant légal) placée en lieu de vie, il est remis un livret d'accueil comprenant :

- Une charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement
- Un contrat de séjour
- Mise en place d'un conseil de la vie sociale (ou une autre forme de participation) afin que les personnes bénéficiaires des prises en charge soient associées au fonctionnement de la structure.

#### **➤ Concernant le Schéma départemental :**

Les lieux de vie ne sont pas assujettis au schéma départemental, ni à une tarification de droit commun<sup>19</sup>.

Les lieux de vie accueillent très fréquemment des personnes issues d'autres départements ou d'autres régions que leur département d'implantation, le niveau départemental n'a donc pas été jugé pertinent pour planifier les lieux de vie.<sup>20</sup>

Les lieux de vie doivent pouvoir apporter un service complémentaire aux besoins exprimés dans les schémas départementaux, mais ils ne constituent pas des établissements et services sociaux ou médico-sociaux.

---

<sup>18</sup> Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale

<sup>19</sup> Journal officiel du 6 janvier 2003

<sup>20</sup> Courrier de Madame Ségolène ROYAL 2001 et Journal Officiel du 6 janvier 2003

Il est important de respecter la spécificité de ces structures « sous peine » de réduire à néant la richesse de la diversité des réponses qu'elles peuvent apporter aux situations douloureuses et souvent complexes.

Bien que les LVA ne soient pas intégrés aux schémas départementaux, il est fortement souhaitable qu'un partenariat s'établisse avec leur département. Concernant le 04, le conseil départemental reconnaît et intègre les LVA au même titre que les autres formes de placement et d'accompagnement de la protection de l'enfance.

➤ **Rencontre avec le Conseil Départemental du 04<sup>21</sup> :**

Comme précisé ci-dessus, le conseil Départemental intègre les LVA dans son schéma départemental. Afin d'avoir une vision globale sur les missions et actions de l'aide sociale à l'enfance, j'ai sollicité la chef de service ASE du département qui a répondu favorablement à ma demande d'entretien.

**5. Synthèse globale des données et problématisation :**

La volonté de travailler en réseau est née d'un constat spécifique aux besoins et aux limites d'une activité « autocentrée » pour ces structures atypiques que sont les LVA. L'ouverture vers l'extérieur, vers de nouvelles formes d'intervention et d'accompagnement des publics représente un intérêt collectif et une opportunité pour l'évolution des lieux de vie et d'accueil. Le diagnostic me permet de vérifier que cette expérimentation « du réseau » répond à une attente du LVA dans lequel je travaille mais également à une demande élargie à la majorité des autres LVA.

Le Conseil Départemental approuve cette démarche et soutient le projet car le service ASE se positionne clairement sur la nécessité et l'intérêt collectif, au service des usagers, de mutualiser et de se fédérer autour d'actions communes pour des intervenants d'un même milieu professionnel. Le Conseil Départemental a soutenu et accompagné récemment la mise en réseau des MECS du 04, ce que j'ai appris lors de mon entretien à l'ASE.

Concernant les orientations des politiques sociales, de manière globale, la tendance est bien à la mutualisation des moyens. Bien que ce soit aussi un enjeu politique et financier, au regard des réductions de moyen, nous verrons à travers ce projet « **la mise en réseau comme un levier d'action innovant et spécifique, correspondant au cadre d'intervention et au contexte environnemental** ».

---

<sup>21</sup>Cf. annexe n°4, fiche synthétique présentant la rencontre

### III. PROGRAMMATION

#### Préambule :

La finalité du projet est la mise en synergie et en complémentarité des ressources techniques et des compétences des acteurs intervenant dans et pour les LVA. Le but visé par cette démarche projet étant la création d'un réseau coopératif des lieux de vie et d'accueil dans les Alpes de Hautes Provence.

Je propose, ci-dessous, d'aborder en premier lieu le cadre de mon intervention puis les outils techniques de gestion du projet :

#### **1. Positionnement du chef de service au sein d'un Lieu de Vie et d'Accueil :**

Le rôle du cadre intermédiaire prend toute son ampleur dans ce type de structure qui fonctionne sous le modèle organisationnel d'une microstructure. Les enjeux interrelationnels d'une équipe couplés d'une identité spécifique, rendent le travail du cadre atypique et hors des rouages institutionnels de la protection de l'enfance. Bien que l'offre de placement de l'aide sociale à l'enfance ait évolué, les lieux de vie restent des accueils spécifiques, à taille humaine. Les savoirs être et savoir-faire de « base » sont retravaillés dans une temporalité favorisant l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant. Le positionnement du cadre intermédiaire en LVA réside notamment dans la remise en question des pratiques professionnelles et l'impulsion renouvelée d'une dynamique de travail interne et externe. Le risque d'un fonctionnement en autarcie est bien plus prédominant que dans les institutions qui exercent leurs missions en équipe élargie, pluridisciplinaire, répondant à une réglementation bien spécifique aux E.S.S.M.S<sup>22</sup>.

**Il me semble important de préciser ici, qu'en tant que chef de service, je me positionne en tant que cadre développeur. Mon action se situera sur le champ du développement d'un projet coopératif à l'échelle du département. Je travaillerais donc tant en interne qu'en externe de la structure en mobilisant des outils et des moyens spécifiques au développement de projet territorial. Je coordonnerais toute les étapes de ce projet et ce en mobilisant et fédérant les différents acteurs.**

---

<sup>22</sup>Etablissement et Services Sociaux et Médico-Sociaux

## **2. Conduite et management du projet :**

Je choisis de décliner les stratégies managériales en trois piliers fondamentaux à la gestion du projet et de ces acteurs : l'organisation, la gestion et l'animation. Nous retrouverons ces trois formes de management sous différentes déclinaison à travers notamment des instances de pilotage et de suivi du projet.

### *Organisation et gestion*

---

- **Comité de pilotage :**

Il est composé des membres de l'équipe Bélière : les permanents, et éducateurs ; d'un responsable du service de l'Aide Sociale à l'enfance et d'un permanent d'un LVA membre du réseau.

Le Comité de Pilotage assure une veille stratégique et opérationnelle continue, soutien et relaye le chef de service. Le comité de pilotage supervise le projet. Il a un rôle décisionnaire.

- **Comité technique de suivi :**

Au regard de l'ampleur du projet, ainsi qu'au vu du nombre d'actions déployées, un comité technique travaillera en lien étroit avec le comité de pilotage afin d'assurer le suivi de certaines actions et interviendra en concertation avec le comité de pilotage qui ne pourra être présent en lieu et place à chaque temps clé du projet. Par ailleurs, le comité technique rendra compte de l'évolution des travaux au comité de pilotage ; une telle organisation favorise des relations et des espaces « démocratiques ». Le comité de pilotage s'appuie sur la compétence « expérientiel » et professionnelle du comité technique.

- **Groupes de travail**

Les groupes de travail sont constitués de plusieurs membres des équipes intervenants en LVA : éducateurs, direction, maitresse de maison, professionnels spécifiques...

Ils se réunissent autour des thématiques et actions visées dans le projet.

### *Animation*

---

Cette fonction m'incombe et constituera une part importante de mes tâches et missions affectées au projet. J'assurerai de manière globale et continue l'interface entre les différentes instances et acteurs. Je mettrai en place une communication adaptée aux différentes phases du



projet. En tant que chef de projet je me mets à disposition du relais et reste un appui technique tout au long du déroulement des actions :

- Soutien technique
- Personne ressource
- Mise à disposition de matériel
- Mise à disposition d'un répertoire des professionnels du réseau et du département par champs d'intervention : socio-éducatif, santé, insertion.
- Transmission des techniques d'animation
- Transmission d'outils de communication et de gestion
- Veille sociale et juridique
- J'anime la mise en œuvre globale et opérationnelle du projet. Je suis également membre de par ma fonction du comité de pilotage.

### **Focus sur l'organisation et les stratégies :**

La double dimension, interpersonnelle et interinstitutionnelle, des pratiques de travail en réseau nécessite la prise en compte des organisations, de leurs objectifs et de leur modes de management (autonomie laissée aux professionnels...). Il ne suffit pas d'avoir une méthodologie de travail, encore faut-il développer des stratégies pertinentes en interne comme en externe. De ce point de vue l'analyse en termes de « jeu gagnant/gagnant » d'intérêts est à retenir. Elle peut prendre appui sur les apports théoriques de la sociologie des organisations.

Pour mener à bien ce projet je mets en place une méthodologie du projet faisant appel à des modalités de travail stratégiques et opérationnelles, lesquelles deviendront des actions au service du projet.

Le management démocratique que je proposerai sera un outil transversal au service du projet, que l'on retrouvera à tous les niveaux du projet. Il est évident qu'il me faudra parfois trancher et prendre des décisions qui ne rejoindront pas toujours les opinions et prises de position de chaque individu au sein du réseau. Néanmoins, les décisions seront prises dans l'intérêt commun et collectif du réseau, toujours au service et en direction du public. La recherche d'un consensus sera privilégiée.

### **3. Dimension éthique du projet coopératif**

Dépasser le travail interne, intra-muros, centré sur l'utilisateur est pour moi un enjeu prédominant dans nos métiers de l'intervention sociale. En tant que cadre intermédiaire au sein d'un LVA, mon rôle est aussi de considérer l'enfant en dehors de son périmètre d'évolution quotidien. Ouvrir les espaces de réalisation, de créativité, d'épanouissement de l'enfant, du jeune constitue un levier d'évolution à activer. Ainsi favoriser l'autonomie et la réalisation de l'enfant en tant que sujet. Lequel deviendra autonome, indépendant, citoyen au même titre que toute personne lambda. Et ce, hors des rouages de la protection de l'enfance, à terme. Se préoccuper de l'évolution de l'enfant dans son environnement, lui offrir les moyens d'expérimenter et de se confronter à une réalité différente que la maison qui l'accueille est pour moi une mission prioritaire d'un lieu de vie et d'accueil.

Comme le rappelle le Conseil Supérieur du Travail Social<sup>23</sup> : « *Les conséquences concrètes pour les travailleurs sociaux et les intervenants sociaux en général sont de s'impliquer dans de nouvelles conceptions de l'organisation, d'impulser des pratiques innovantes, d'ouvrir leurs compétences professionnelles au travail avec d'autres acteurs : aidants informels, bénévoles, militant...* »

Cette ouverture contribue directement à l'intégration sociale et au développement personnel des enfants. Favoriser l'expression des potentialités de chacun est bien un axe d'accompagnement prioritaire dans nos missions.

En amont du démarrage du projet je proposerai un Premier travail lors d'une journée de réunion plénière. Une réflexion partagée autour des notions et des concepts sera engagée. Un travail de définition des valeurs communes sera proposé par un tour de table avec à chaque temps de travail une proposition de RIPE.<sup>24</sup>

Les éventuelles contraintes et freins dans le projet seront également abordés. Parmi ceux que j'ai relevés, les enjeux de pouvoir se posent.

La dynamique collective peut créer des doutes et des craintes. Des tensions peuvent émerger, en ce sens je citerai EDGAR Morin<sup>25</sup> : « *l'inconnu et l'incertitude qu'engendre le changement suscitent des craintes, des peurs et des appréhensions, qui semblent être le fait d'un sentiment de perte associé à l'abandon de ce qui était acquis et satisfaisant.* »

---

<sup>23</sup> Conseil supérieur du travail social : Refonder le rapport aux personnes. Rapport de 2015 p109

<sup>24</sup> Réflexion Individuelle Préalable à l'écrit.

<sup>25</sup> EDGAR Morin (introduction à la pensée complexe 1996)

**L'idée de travailler en réseau peut créer certaines frustrations ou crainte d'y perdre quelque chose. Cela en réaction à une nouveauté, à un nouvel espace-temps inconnu, avec de nouvelles formes de travail. Pour autant il s'agit bien de se réunir de manière technique et professionnelle pour l'évolution des pratiques et des prises en charge.**

Définition de l'ANESM<sup>26</sup> : « *L'éthique est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées.(...)*

*Voisine de la morale mais aussi de la déontologie, l'éthique, contrairement à celle-ci, ne donne pas de réponse visant à l'universalité, elle ne forme pas des principes mais elle met plutôt en question la façon dont ces derniers sont actualisés ou réactualisés dans les situations rencontrées. L'éthique est donc de l'ordre de la recherche individuelle et collective : elle désigne le questionnement de l'action sous l'angle des valeurs et cherche à dépasser une logique d'action purement technique. »*

*« La réflexion éthique émerge avec une acuité particulière au sein d'un conflit de valeurs d'égale légitimité. »*

Un des aspects fondamental du projet, afin de ne pas perdre de vue le sens éthique donné au projet, est l'importance de la transparence aux différents niveaux du projet. La manière dont les décisions sont prises et la place donnée aux espaces de négociation sont essentiels au travail ensemble. Poursuivre un tel projet de création, de coopération, de contribution à l'émergence de nouveaux espaces d'élaboration, de réflexion et d'action ne me semble pas utopique mais plutôt incontournable dans notre société actuelle mise à mal par des systèmes poussant les citoyens à l'individualisation, au repli sur soi et à la compétitivité. En se dotant d'outils, et en construisant un socle de valeurs communes, le chef de service, le chef de projet je pourrais dire, impulse cette dynamique de coopération au service du public.

#### **4. Mobilisation et impact interne à la Bélière :**

Le chef de service intervient sous la responsabilité et l'autorité hiérarchique de la direction. Avant d'initier une telle démarche je me suis rapprochée de la directrice qui a validée l'hypothèse de travail que je lui ai soumise. Aussi, nous avons acté ensemble que ce projet serait intégré pleinement au fonctionnement interne de la structure. Il nous faut

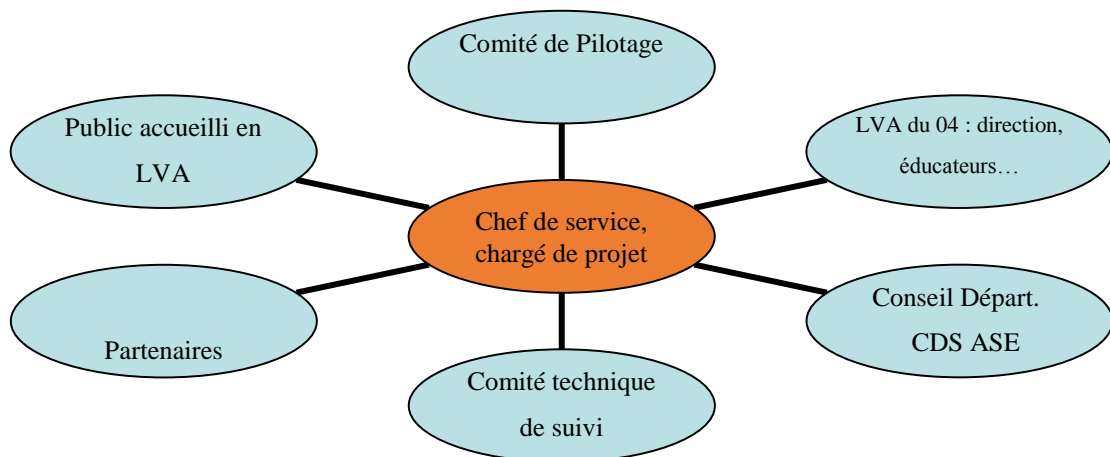
---

<sup>26</sup> Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services sociaux et médico-sociaux créée en France en 2007

organiser et planifier les temps de travail spécifique au projet. Ceci en associant les membres de l'équipe et en respectant les contraintes et modalités de travail liées à l'accompagnement des enfants et des jeunes au quotidien. De nouveaux espaces de concertation et de réflexion seront proposés sous trois formes :

- le chef de service fait un retour global d'information et d'évolution du projet en début de réunion hebdomadaire. Cette intervention sera préparée et planifiée en amont via l'ordre du jour
- un membre de l'équipe sollicite « l'espace réunion » sur un besoin et/ou questionnement lié à l'activité du réseau ; cela devra apparaitre en amont sur l'ordre du jour
- Une réunion bi mensuelle de deux heures, spécifique au projet

Ci-dessous une configuration schématique de l'organisation du réseau :



Ici, nous observons que le LVA Bélière est **pilote de ce projet**. La structure impulse et crée une nouvelle dynamique. L'équipe projet assure un rôle en interne et externe du LVA. Elle initie, elle porte et coordonne la démarche projet. Le chef de service a un rôle particulier. Je supervise le phasage technique du projet et évalue son évolution. Je réajuste les modalités d'élaboration et de mise en œuvre si nécessaire. Dans cette fonction spécifique du cadre développeur que je précise précédemment, j'occupe ici une fonction se rapprochant d'un chef de projet.

Voici une explicitation du rôle et place de chaque acteur dans cette configuration :

### **Les LVA du département des Alpes de Hautes Provence :**

Ils sont acteurs et force de proposition dans le projet ; ils mettent à disposition leurs compétences techniques et spécifiques au service du projet. Les directeurs de structures, qui sont les permanents, assure une veille continue dans le projet. Ils sont de fait personnes ressources dans la démarche projet. Les éducateurs, assistants permanents et autre personnels des LVA contribuent également à la démarche réseau.

Chaque LVA membre du réseau reçoit à tour de rôle, et selon une programmation, les autres LVA pour les réunions de travail et comité de suivi. Cette forme d'intervention du réseau permettra à chaque LVA de présenter et situer son intervention. Ainsi être au fait de l'actualité de chaque LVA, visualiser les lieux, les équipements, permettra de tisser des liens entre les personnes et de les fédérer autour du réseau.

Les LVA contribuent à la formation et l'évolution du réseau et bénéficie des ressources et compétences du réseau.

### **Le comité technique de suivi :** *(rôle précisé précédemment)*

2 responsables LVA

1 psychologue LVA

2 éducateurs LVA

1 éducateur ou moniteur technique

2 partenaires fixes présent à chaque étape du projet, personnes ressources hors LVA

### **Le Conseil Départemental :**

Il est sollicité pour avis lors du démarrage du projet. Dans la continuité du premier entretien que j'ai eu avec l'ASE. Nous rencontrerons la chef de service du département pour lui faire part de l'évolution du projet et de ses étapes. Le département sera sollicité pour abonder financièrement au projet afin que les actions spécifiques puissent démarrer.

Le conseil départemental est un acteur incontournable, il est l'autorité de tarification et de contrôle compétente. Sachant que le projet est né, entre autre, d'une volonté d'inscrire l'activité des LVA à l'échelle du département, il représente une « force vive » du projet.

### **Les partenaires :**

Les partenaires du champ socio-éducatif, de la santé, et de l'insertion-professionnelle seront sollicités pour intégrer le projet selon la nature des objectifs visés et des actions.

<b>Socio-éducatif</b>	Éducation nationale Éducateur(s) de prévention Assistant(es) social de la commune Centre Médico-Social (antenne du Conseil Départemental dans les communes) ITEP
<b>Santé</b>	CMPP CMPA MDA PAEJ Psychologue Pédopsychiatre MDPH
<b>Professionnel</b>	CFA/CFAS Artisans Maison Familiale et Rurale(MFR) Employeurs

### **Le public accueilli**

Rencontre du public LVA : appui sur les Conseils de la Vie Sociale

Deux rencontres inter-LVA dans l'année avec les jeunes représentants des CVS et autre instance formelle ou informelle recueillant la parole des usagers.

### **5. Financement du projet**

Je choisis de travailler le financement du projet et de ses actions selon deux modalités :

Interne : quel cout envisager ?

Externe : quelles modalités de financement sont envisageables

Plutôt que de prévoir ici un budget prévisionnel selon un modèle de budget normalisé pour les ESSMS, il me semble plus opportun d'anticiper et de prévoir les couts en terme de redéploiement des missions des intervenants des LVA ou de valorisation salariale propre à chaque structure. Puis, pour la réalisation de certaines actions et pour favoriser les conditions optimales de travail du réseau, le CD sera sollicité.

Voici ci-dessous les besoins que je recense. Ce tableau constitue un outil de travail interne dont je me saisis et que je propose à ma directrice suite à nos échanges. Il restitue et formalise la nature de nos échanges quant aux besoins que j'ai relevé tout au long de l'élaboration et de la programmation du projet. Il sera ensuite soumis au CD et aux partenaires.

	<b>Volume horaire affecté</b>	<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>Financement matériel</b>
<b>Interne</b>	-Gestion du projet -Coordination interne/externe : création et mise en œuvre du projet <b>-10H/hebdo. affectées au CDS Bélière.</b> -Réunion interne« réseau » :bi-mensuelle de 2 H	-Frais de déplacements -Frais de repas extérieur -Frais liés à l'organisation de réunions sur site ; petit déjeuner et/ou repas offert <b>Budget estimé à 2000 euros l'année</b>	Budget global affecté pour : -Achat de matériel pour la gestion et l'animation du projet -Location de salle -Location de matériel
<b>Externe</b>	<b>Conseil Départemental</b> ( <i>voir détail ci-dessous</i> ) -Finalisation du référentiel avec l'appui d'un accompagnateur externe -Formation collective -Intervenants et activités lors des séjours inter-LVA -Solliciter une subvention dans le cadre du schéma départemental <b>Budget global estimé à 10000 euros sur 2 ans</b> <b>Demande de subvention à hauteur de 5000 euros/an</b>	<b>LVA membres</b> Mise à disposition du personnel Détachement horaire Valorisation salariale Coordination partagée  <b>A évaluer et considérer pour chaque LVA</b>	<b>Partenaires</b> Prêt de locaux Mise en réseau avec leurs carnet de professionnels (scolarité, insertion..)  <b>Recherche de nouveaux financements</b>

Précision pour la demande d'une subvention dans le cadre du schéma départemental 2016-2020:

Enveloppe sollicitée dans le cadre de l'**Axe n°III<sup>27</sup>** : L'accueil et l'accompagnement des mineurs en très grande difficulté, **Action n°22 : Établir** des partenariats afin d'améliorer la prise en charge des mineurs en très grande difficulté.

Proposition du plan d'action détaillé au Conseil Départemental avec des actions phares et innovantes nécessitant un financement spécifique et particulier dépassant les mobilisations de moyens de chaque LVA. Une subvention est demandée pour le déploiement des actions suivantes :

-Accompagnement externe par un service compétent pour la formalisation finale du référentiel professionnel des LVA

-Temps de formation collective pour les professionnels du réseau

-Pour le financement des ateliers à thème des séjours inter-LVA (*action présentée à la suite*)

Une nouvelle rencontre des services ASE aura lieu à « + 6 mois » du démarrage du projet.

Une évaluation globale sera réalisée à 1 an de la demande de subvention, elle sera réalisée par l'équipe projet via un bilan quantitatif et qualitatif des actions financées par le C.D.

Une demande de reconduction pourra être sollicitée pour la continuité des actions l'année suivante.

Le service ASE pourrait ne pas abonder financièrement, du moins pas totalement. D'autres modalités de financement seraient alors envisagées : participation des communes, projet d'autofinancement<sup>28</sup>(...)

## **6. L'évaluation du projet :**

Ce projet se situe sur le développement d'une action innovante, inexistante sur le département. Le projet inscrit l'action éducative des LVA dans son territoire d'intervention élargi, dans son département. Ce projet dénombre une multitude d'acteur de partie distincte selon les fonctions et places occupées dans et hors le réseau. Le phasage du projet, la déterminante temporalité constitue un élément essentiel et je souhaite en faire un atout plutôt qu'une contrainte. En effet, la dynamique projet impose de fait un mouvement continu du projet. Bien qu'un prévisionnel d'activité soit proposé, il n'en demeure pas moins une

---

<sup>27</sup>Cf. annexe n°5

<sup>28</sup>Un auto financement est envisageable à long terme, le réseau devra monter des projets spécifiques, pour cela il lui faudra du temps et des moyens, ce qui n'est pas réalisable pendant la 1<sup>ère</sup> année du développement du projet.



projection. Laquelle sera forcément, de par divers éléments de contexte, à reconsidérer, à réajuster en fonction des exigences et des réalités du projet évoluant continuellement.

Je considère l'évaluation comme un axe du projet à part entière et je l'intègre ici comme un outil au service du projet. Un outil de gestion du projet et d'animation des acteurs. Nous y reviendrons. Un tableau d'évaluation intermédiaire<sup>29</sup> sera rempli pour chaque action, en cours de mise en œuvre. Cet outil de suivi et d'évaluation permettra de repérer aisément l'avancée des actions dans un cadre d'évaluation continue de celle-ci. Il sera étudié et présenté à chaque démarrage de rencontre par le chef de service, le comité de pilotage ou le comité technique suivant l'instance accompagnant les actions. Cela me permettra également de vérifier, à n'importe quel moment, l'évolution du projet et de proposer des ajustements.

### Échéancier

<b>EXPERTISE TECHNIQUE VIA UN DIAGNOSTIC DU LVA BELIERE</b>	Octobre 2015 à février 2016
<b>DIAGNOSTIC D'INVESTIGATION</b>	Janvier 2016 à mai 2016
<b>PROGRAMMATION DU PROJET</b>	Juin 2016
<b>FINALISATION DU PROJET</b>	Juillet 2016 : FORMALISATION du projet et du plan d'action :
<b>1<sup>ère</sup> RENCONTRE DES MEMBRES DU RESEAU</b>	Septembre 2016 : Réunion plénière : présentation du projet Tour de table Echange – débat
<b>1<sup>ère</sup> action</b>	Octobre 2016 : demande de rencontre au service ASE du conseil départemental : proposition du projet
<b>1<sup>er</sup> bilan</b>	Décembre 2016
<b>Mise en œuvre du projet</b>	Janvier 2017 à décembre 2017 : <b>phase opérationnelle</b>

<sup>29</sup> Cf. annexe n°6

## **Conclusion :**

La préfiguration du projet est fondamentale car elle est le socle, la fondation d'une intention partagée, intention qui se transformera en action.

Le projet répondra à cette intention partagée et viendra par une mise au travail coopérative transformer les intentions de départ en objectifs opérationnels. Lesquels se déclineront en actions. Ces actions auront pour but de servir l'intérêt collectif des professionnels membres du réseau, les partenaires associés, et ce au service du public « cible » de ce projet, à savoir : un public issu de la protection de l'enfance et/ou de la protection judiciaire de la jeunesse, âgés de 8 à 21 ans.

Afin que chacun puisse s'investir, ou pas, dans une dynamique partenariale ayant comme objectif l'élaboration et la mise en œuvre d'un « réseau coopératif », chacun doit pouvoir trouver sa place, s'exprimer librement et s'y retrouver. Trouver le sens et l'intérêt d'une « communauté » professionnelle agissant pour ces intervenants et ces bénéficiaires.

*« Avant de s'engager dans une mise en œuvre concrète de l'action commune d'un réseau il faut pouvoir d'une part, examiner ensemble l'intention qui réunit les partenaires et d'autre part, se convaincre mutuellement que cette action commune est possible. L'enjeu est également d'identifier et de concevoir ce qu'elle apportera de plus à chacun »<sup>30</sup>*

**L'hypothèse du projet est confirmée.** Afin d'inscrire l'action éducative des lieux de vie dans son territoire d'intervention, à l'échelle départementale, je propose de ma place de chef de projet de travailler vers la mise en réseau des LVA. Le 04 dénombre une dizaine de LVA. Il est, avec le département du Vaucluse, le plus pourvu de la région PACA

---

<sup>30</sup> Vie sociale, N°1/2010 : « Coopérer, coordonner : nouveaux enjeux » CEDIAS-Musée social. P78

## IV. Projet

### *FINALITE DU PROJET :*

---

- Création d'un réseau coopératif des LVA du 04 ;
- Synergie et complémentarité des ressources techniques et des compétences des acteurs intervenant dans et pour les LVA ;
- Inscription de l'offre éducative des LVA dans son territoire ;
- Ouvrir les structures vers de nouveaux espaces aux services des professionnels et des usagers ;
- Rompre l'isolement de certaine structure ;
- Prévention et réduction des risques et des problématiques des enfants et jeunes accueillis.

Je détermine deux axes stratégiques qui déclinent les enjeux prioritaires de ce projet :

#### **I. Optimiser l'offre éducative des LVA à l'échelle territoriale :**

Le projet permettra ici d'inscrire l'activité des LVA dans son territoire d'intervention, à savoir le département. L'activité des LVA sera optimisée par la création d'activité spécifique au réseau au service des professionnels et du public reçu au sein de ces structures d'accueil intervenant dans le champ de la protection de l'enfance et/ou de la protection judiciaire de la jeunesse.

#### **II. Favoriser l'ouverture et l'intégration sociale du public accueilli**

Cet axe de travail favorisera l'intégration sociale du public accueilli en s'appuyant sur les forces vives du réseau. Nous valoriserons ici l'ouverture des LVA sur son environnement. Nous verrons ici comment inscrire un enfant un jeune accueilli dans son environnement, en ouvrant les perspectives d'évolution sociale, psychosociale et professionnelle à l'échelle d'un territoire. Ainsi via ce réseau, les LVA développeront des pratiques d'ouverture vers de nouveaux espaces de construction et de référence pour les enfants et jeunes accueillis.

#### Définition intégration :

L'intégration est une notion fondatrice en sociologie. La thématique de l'intégration apparaît avec M. Weber et E. Durkheim au 19<sup>ème</sup> siècle, alors que la société est déstabilisée par les

conséquences de la révolution industrielle et de la révolution démocratique et politique. Durkheim définit l'intégration comme un processus par lequel l'individu participe à la vie sociale. Cette participation s'opère grâce à l'intégration des individus dans plusieurs instances : familiale, religieuse, groupes professionnels. Ces instances prédisposent l'individu à vivre en société. L'intégration est donc le résultat de la socialisation.

A l'époque contemporaine, le Haut Conseil à l'intégration propose la définition suivante de l'intégration : « *L'intégration consiste à susciter la participation active à la société tout entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière-pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social* »<sup>31</sup>. Dans le sens courant, comme dans la littérature sociologique, le terme « intégration » a donc deux sens : D'une part, l'intégration désigne un état du système social. Une société sera considérée comme intégrée si elle est caractérisée par un degré élevé de cohésion sociale. D'autre part, l'intégration désigne la situation d'un individu ou d'un groupe qui est en interaction avec les autres groupes ou individus (sociabilité), qui partage les valeurs et les normes de la société à laquelle il appartient. A l'intégration on oppose donc la marginalité, la déviance, l'exclusion.

Le réseau est tant un outil qu'un moyen de favoriser l'ouverture des Lieux de Vie pour et avec eux, au service des professionnels et du public. Je citerai ici l'ANESM<sup>32</sup>:

*« La thématique de l'ouverture est à la fois un moyen d'améliorer la qualité des prestations fournies et un principe de structuration des pratiques professionnelles. Elle contribue – avec la mise en place des projets personnalisés – à construire les nouveaux rapports entre personnes accueillies, établissements et équipes professionnelles. »*

---

<sup>31</sup> Haut Conseil à l'intégration, *L'intégration à la française*, rapport à Monsieur le Premier ministre, 1993

<sup>32</sup> Recommandation de bonnes pratiques professionnelles « Ouverture de l'établissement à et sur son environnement »

## *Plan d'action détaillé*

---

<b>Axe I</b> : Optimiser l'offre éducative des LVA à l'échelle territoriale
<b>Objectif opérationnel 1</b> : Proposer le projet au service ASE du CD 04
<b>Action A</b> : Proposition du projet « Réseau coopératif des LVA 04 »

**Modalités de mise en œuvre** : Rencontre ASE- Équipe pilote : proposition du projet au département.

Lors de la phase diagnostic, une première rencontre avec la chef de service de l'aide sociale à l'enfance m'a permis d'avoir une approbation sur l'hypothèse que j'ai soumise : le travail des LVA en réseau à l'échelle du département.

Il s'agit ici à ce stade du plan d'action, de présenter l'évolution des premières hypothèses et de faire part au service ASE des réflexions et motivations partagées des lieux de vie membres du réseau. Pour appui, un document de synthèse du projet détaillant le plan d'action dont sa temporalité<sup>33</sup>.

Cette rencontre pourrait conduire au positionnement effectif du service ASE dans le projet, en intégrant l'équipe pilote en tant que soutien technique dans et pour l'évolution du projet.

**Temporalité de l'action** : court terme

**Critères** : -Intérêt du service ASE pour ce projet

**Indicateurs** :

- Avis favorable au projet
- Appui technique du C.D

**Outils de recueil de donnée** :

- Compte rendu de l'entretien
- Réunion partenariale

**Échéancier d'évaluation intermédiaire** : Évaluation intermédiaire réalisée à l'aide du tableau à cet effet, réalisé par le chef de projet, afin de suivre l'implication du C.D dans le projet. Une évaluation finale sera réalisée 6 mois après cette rencontre, précédant la prochaine action présentée ci-dessous.

---

<sup>33</sup> Annexe n° 7 « tableau projet »

<b>Axe I</b> : Optimiser l'offre éducative des LVA à l'échelle territoriale
<b>Objectif opérationnel 2</b> : Mutualiser les ressources et les compétences
<b>Action B</b> : Création d'un plateau technique

Cette action répondra au deuxième objectif du projet.

Le projet est né d'une recherche de réponses adaptées, de réponses élargies, hors les murs, pour l'évolution des accompagnements du public. Au regard des besoins observés sur mon lieu de stage professionnel, et largement partagés par les collègues des autres LVA, il convient ici de créer des passerelles inter-professionnels. Ainsi, croiser les ressources et les compétences propres à chaque structure.

La notion de mutualisation fut abordée lors de la rencontre partenariale et apparaît comme un enjeu prédominant de ce projet. En effet, selon la situation géographique et le projet pédagogique des structures, les atouts et limites rencontrés diffèrent.

**Cette action permettra de développer une compétence collective, une spécificité du réseau. Tout en conservant l'identité propre à chaque LVA, chacun pourra s'appuyer sur les autres professionnels, via le réseau.**

#### Modalités de mise en œuvre :

- Mise à disposition du personnel technique/spécifique : éducateur technique, chef de service, psychologue, maîtresse de maison(...)
- Chaque LVA contribuera activement, de manière effective au plateau technique
- Chaque LVA identifiera en interne une personne ressource

Une mobilisation et un investissement régulier sont essentiels pour maintenir une activité de qualité et un niveau de travail cohérent, efficient. Le plateau technique constituera une équipe singulière, une équipe au service du « réseau coopératif ». Son action s'opère en direction des professionnels et du public bénéficiaire.

L'équipe sera identifiée et présentée en réunion plénière. Un répertoire permettra d'identifier les professionnels. Un outil spécifique sera dédié à cette identification, avec notamment la création de fiches métiers mise à disposition. Ces fiches permettront de repérer les compétences de chaque professionnel avec les coordonnées et disponibilités de chacun.

Les directions mettant à disposition leur salariés formaliseront cette mission à travers une feuille de route fixant notamment le volume horaire accordé à la réalisation des missions et tâches.

Le plateau technique apportera des réponses et contribuera à la prise en charge techniquement ou physiquement d'un enfant ou d'un jeune. Dans les besoins déjà observés, la prise en charge psychologique des enfants et jeunes est un besoin peu couvert selon le contexte géographique. Comme précisé en première partie, les équipements ne sont pas les mêmes si l'on se trouve au nord ou au sud du département.

Pour exemple, un psychologue acteur du plateau technique peut soutenir une équipe dans les orientations ou postures à adopter face à une situation. Aussi, une rencontre ou un suivi peut être proposé par le psychologue. Il pourra aussi travailler les orientations de l'enfant vers de nouveaux dispositifs spécialisés peu ou pas sollicités en amont. Quel que soit le besoin, un intervenant du plateau technique intervient en appui ou en réponse à/au(x) :

- situations problématiques
- situations interrogeant
- développement des partenariats
- la prise en charge ponctuelle d'un enfant/jeune
- la co-élaboration un projet individualisé spécifique
- l'identification des professionnels compétents

**Temporalité de l'action** : Toute l'année

Le plateau technique peut être activé à tout moment de l'année selon les besoins des professionnels. Les sollicitations et mobilisations du plateau prendront différentes formes selon les besoins et situations professionnelles :

- -Rencontre entre un professionnel des LVA et un professionnel du plateau
- -Rencontre équipe LVA et un ou plusieurs professionnels du plateau
- -Réunion plénière : tous les LVA membres en présence du plateau technique autour d'un besoin, d'une problématique particulière, d'un projet(...)
- -Rendez-vous entre un membre du plateau et un usager accompagné par le référent du lieu d'accueil (psychologue, éducateur technique...)

**Critères** :

- Inscription et volontariat des professionnels ressources
- Évolution du plateau technique

**Indicateurs** :

- Nombre de professionnels mobilisés
- Fonction des professionnels
- Sollicitation du réseau

### **Outils de recueil de donnée :**

- Réunion de travail
- Convention inter-lva
- Fiche métiers des professionnels
- Note d'évolution

### **Échéancier d'évaluation intermédiaire : trimestrielle**

Une rencontre trimestrielle entre le plateau technique et le comité technique aura lieu afin de suivre l'évolution des demandes et besoins des professionnels. Ce temps d'évaluation permettra d'ajuster les modalités de travail.

Le plateau technique tiendra un tableau de bord des rencontres et des demandes qui lui parviennent afin d'évaluer de manière continue l'action ; le tableau de bord sera un outil contribuant et facilitant l'évaluation intermédiaire trimestrielle.

Cette évaluation intermédiaire se fera à l'appui d'un tableau d'évaluation<sup>34</sup> permettant de situer l'évolution de l'action. Aussi, une note d'évolution sera rédigée au terme de cette rencontre. Les documents de travail et d'évaluation seront transmis au chef de service.

---

<sup>34</sup> Cet outil sera utilisé pour chaque action



<b>Axe I :</b> Optimiser l'offre éducative des LVA à l'échelle territoriale
<b>Objectif opérationnel 3 :</b> Mise en place d'une dynamique « regard croisé » sur les pratiques en LVA
<b>Action C :</b> Rencontre inter-LVA par thématique

**Modalités de mise en œuvre :** *Rencontre sur tous les LVA : présentation des missions, public, problématiques, besoins...*

Chaque LVA accueillera à tour de rôle les collègues des LVA voisins. Un échange sur les pratiques permettra d'identifier ensemble les problématiques ou questionnements. Lesquels pourront être travaillés avec le plateau technique ou les autres acteurs du réseau selon la nature des besoins repérés.

Cette modalité de travail et de rencontre, avec une coordination partagée de l'action, permet une appropriation de l'action dans un climat convivial. Cela permettra de :

- Identifier l'activité des LVA en étant sur site
- Repérer les dispositions géographiques d'intervention
- Rencontrer les équipes élargies des LVA et travailler avec elles (pas seulement entre directeur et chef de structure)
- Créer une dynamique et une cohésion d'équipe

Suite aux premières rencontres, qui permettront de tisser des liens formels et informels, des thématiques seront dégagées et proposées par les LVA accueillants. Ces thématiques occuperont le premier temps de travail de la rencontre. Un second temps d'échange ouvert sera proposé.

**Temporalité de l'action :**

- Moyen et long terme
- 1 rencontre sur site par trimestre

**Critères :**

- Implication des accueillants
- Mobilisation des « invités »

**Indicateurs :**

- Chaque LVA reçoit les autres LVA
- Qualité de l'accueil

**Outils de recueil de donnée :**

- Invitation
- Fiche de présence
- Compte rendu
- Conditions d'accueil et de travail préparées en amont

**Échéancier d'évaluation intermédiaire** : semestrielle

Le comité de suivi vérifiera la mise en place de l'action. Il se tiendra informé de la programmation des rencontres et des thématiques. Il participera occasionnellement aux rencontres inter-lva sur sollicitation du LVA organisateur.

Cette action a vocation à évoluer, notamment lorsque chaque site aura reçu les équipes LVA.

Un tableau d'évaluation intermédiaire sera travaillé et transmis au chef de service.

<b>Axe I</b> : Optimiser l'offre éducative des LVA à l'échelle territoriale
<b>Objectif opérationnel 3</b> : Mise en place d'une dynamique « regard croisé » sur les pratiques en LVA
<b>Action D</b> : <b>Elaboration d'un référentiel professionnel des LVA du 04</b>

**Modalités de mise en œuvre** : Groupe de travail en « mode projet/atelier »

Rompre l'isolement de certaine structure fonctionnant sous un modèle hérité des années 70, représente un enjeu sous-jacent dans ce projet et décliné de manière opérationnelle à travers cette action. Le but de cette action est de confronter les diverses modalités d'intervention et de fonctionnement, d'une structure à l'autre, afin de mettre en évidence les points communs<sup>35</sup> et repérer les différences de pratique. Aussi, répondre aux questions éthiques voire déontologiques que peuvent poser l'accueil en LVA.

**Trois phases de travail dans cette action :**

### **1/ Qu'est-ce qu'un référentiel ? Pourquoi créer un référentiel ?**

Objectifs :

- Le référentiel comme un outil « cadre » qui donne des repères pour l'ensemble des structures et de professionnels d'un même cœur de métier ;
- Définir un socle commun à tous : valeurs, éthiques, déontologies, fondamentaux ;
- S'inscrire dans le cadre réglementaire, à savoir la législation en vigueur pour l'activité des LVA ;
- Appui sur les recommandations de l'ANESM ;
- Mutualiser les ressources ;
- Expérientiel professionnel des LVA comme base de travail et de réflexion ;
- Valorisation de l'activité des LVA ;
- Un référentiel au service de la qualité d'accueil et de prise en charge des bénéficiaires ;
- Le référentiel définira la spécificité et la plus-value de cette forme d'accueil alternatif qu'est le placement en LVA.

### **2/Préparation et élaboration du référentiel : dégager les thématiques du référentiel**

Mise en place des groupes de travail via des modalités de travail coopérative ;

Objectifs et enjeux :

- Travail permettant de prendre du recul et de rationaliser l'activité ;

---

<sup>35</sup> Pour exemple le sens du « vivre avec » est une des valeurs communes partagées par tous les LVA

- Base de travail : qu'est-ce que la qualité d'accueil et d'accompagnement ?
- Démarrage du travail dans cette phase via différentes thématiques proposées ci-dessous, qui seront complétées voir modifiées :
  - ❖ l'accueil : modalité, déroulement, outil
  - ❖ Accompagnement social et éducatif
  - ❖ Accompagnement individualisé
  - ❖ Vie collective
  - ❖ Accès aux soins
  - ❖ Scolarité
  - ❖ Vie professionnelle
  - ❖ Accès à la vie citoyenne
  - ❖ Activités internes/externe
  - ❖ Projet de la structure interne/externe

### **3/ Création effective du référentiel**

Les groupes de travail adresseront leurs travaux au comité de pilotage qui assurera avec l'aide et les moyens du comité technique la compilation des données, la synthétisation des données et la formalisation première des données. L'intervention d'un cabinet extérieur, d'un accompagnateur compétent pour la réalisation des référentiels professionnels, sera sollicitée pour la finalisation et validation du référentiel.

### **Temporalité de l'action :**

- Élaboration du socle de travail et des thématiques à moyen terme : de 6 à 18 mois
- Réalisation et formalisation du référentiel à long terme : N+2

### **Critères :**

- Participation de tous les LVA à l'élaboration du référentiel
- Positionnement du Conseil Départemental dans cette action via le comité de pilotage

### **Indicateurs :**

- Nombre de participant
- Fonction des participants
- Régularité des groupes de travail

**Outils de recueil de donnée :**

- Planification des ateliers
- Fiches de présence
- Rapport d'évolution
- Mise en forme du référentiel

**Échéancier d'évaluation intermédiaire : Semestrielle**

Un tableau d'évaluation intermédiaire sera travaillé.

Supervision des ateliers par le chef de projet.

Bilan qualitatif et quantitatif réalisé par le comité de pilotage tous les 6 mois.

<b>Axe II : Favoriser l'ouverture et l'intégration sociale du public accueilli</b>
<b>Objectif opérationnel 1 : Élargir les PEC individuelles et collectives</b>
<b>Action E : Projet partagé autour des compétences psycho-sociales</b>

Définition des compétences psycho-sociales :

« Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adaptant un comportement approprié et positif, à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. Les compétences psychosociales ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé dans son sens le plus large, en termes de bien-être physique, mental et social. Plus particulièrement quand les problèmes de santé sont liés à un comportement, et quand le comportement est lié à une incapacité à répondre efficacement au stress et aux pressions de la vie, l'amélioration de la compétence psychosociale pourrait être un élément important dans la promotion de la santé et du bien-être, puisque les comportements sont de plus en plus impliqués dans l'origine des problèmes de santé. »<sup>36</sup>

**Modalités de mise en œuvre** : Mini séjour à thème inter LVA : 4 jours- 3 nuits

Mobilisation d'intervenants internes et/ou externes au réseau pour mener des ateliers pédagogiques et ludiques autour des compétences psycho-sociales

Matin : atelier

Après-midi : activités et sorties culturelles/sportives

Soir : temps de vie collective et temps libre

**Temporalité de l'action** :

2 /3 séjours à thème inter LVA pendant les vacances scolaires

**Critères** :

- Organisation des séjours
- Élaboration des séjours
- Gestion des séjours

**Indicateurs** :

- Organisation des séjours
- Nombre de professionnels investit
- Nombre d'enfants et de jeunes bénéficiaires

---

<sup>36</sup>Définition donnée par l'O.M.S., 1993

**Outils de recueil de donnée :**

- Formalisation des projets
- Moyens humains affectés
- Bilan à chaque mini-séjour : qualitatif/quantitatif

**Échéancier d'évaluation intermédiaire :**

2 /3 séjours dans l'année=évaluation trimestrielle ;

Bilan à chaque fin de séjour réalisé par les LVA et transmis au comité de suivi ;

Rapport annuel réalisé par le comité de suivi et adressé au comité de pilotage.

<b>Axe II : Favoriser l'ouverture et l'intégration sociale du public accueilli</b>
<b>Objectif opérationnel 2: Créer des passerelles inter-LVA pour les jeunes les plus fragilisés</b>
<b>Action F : Séjour relais pendant les périodes de vacances scolaires</b>

**Modalités de mise en œuvre** : Accueil temporaire anticipé et travaillé en amont.

Il permet de proposer des espaces « relais » hors du lieu d'accueil initial, à des enfants et jeunes en grande difficulté. L'accueil de ce public en LVA est parfois difficile à gérer sur la durée selon les problématiques. Cette forme d'accueil permettrait à un enfant fragilisé, qui vit un moment particulier dans son parcours, de souffler ailleurs, de manière temporaire, sans qu'une fin de prise en charge soit prononcée. Cette modalité de prise en charge sera présentée lors de l'admission du public. Un travail en « séjour relais » permet d'éviter le travail en urgence pour un public que l'on sait ou que l'on repère d'emblée étant très fragile. L'équipe « relais », n'ayant pas le rôle et l'étiquette du lieu de vie d'accueil continue, peut agir en tant que tiers. Accompagner l'enfant autrement, hors des enjeux parfois conflictuels lorsqu'une prise en charge devient « lourde », dans le sens multifactoriel, peut contribuer à l'évolution d'une situation. La durée de l'accueil temporaire sera à définir entre les lieux d'accueils partenaires de cet accompagnement spécifique et ponctuel. Il ne pourra pas excéder 15 jours. Et peut être renouvelable.

**Temporalité de l'action** : 2 à 3 périodes d'accueil relais dans l'année  
Eté/Hiver pendant les vacances scolaires

**Critères** :

- Mobilisation des LVA en tant qu'accueillant « relais »
- Respect des modalités d'accueil
- Qualité de l'accueil

**Indicateurs** :

- Moyens mis à disposition par le LVA « relais »
- Nombre de LVA accueillant « relais »
- Suivi individualisé et adapté aux besoins repérés motivant un accueil relais

**Outils de recueil de donnée** :

- Formalisation de l'accueil temporaire



- Convention inter LVA fixant les conditions et modalités d'accueil
- Entretien préalable à l'accueil
- Entretien de fin de séjour
- Note de situation

**Échéancier d'évaluation intermédiaire :**

Suivi de l'action et évaluation continue par le chef de projet

<b>Axe II : Favoriser l'ouverture et l'intégration sociale du public accueilli</b>
<b>Objectif opérationnel 3:</b> Créer une dynamique partenariale et territoriale spécifique à l'emploi des jeunes
<b>Action G : Créer un dispositif pour l'emploi des jeunes</b>

**Modalités de mise en œuvre :**

Identifier les acteurs forts et les manques à l'échelle du territoire pour l'accompagnement et l'emploi des jeunes. Mobiliser les partenaires emploi déjà actifs et solliciter de nouveaux partenaires : CFA/CFAS/Lycées professionnels/MFR/ entreprises, artisans(...)

Chaque partenaire présentera ses missions et ouverture pour le réseau, pour l'accueil et/ou accompagnement des jeunes des LVA. Le chef de projet est l'interlocuteur principal du des partenaires inscrit dans ce dispositif. Le dispositif garanti aux partenaires scolaires et professionnelles, via les professionnels du réseau, un accompagnement régulier et un suivi continue des jeunes intégrant le dispositif.

**Temporalité de l'action** : à définir avec les partenaires

**Critères :**

- Intérêt des centres de formation et employeurs pour le projet
- Augmentation des dispositifs alternance-stage
- Augmentation de l'employabilité du public ASE/LVA

**Indicateurs :**

- Mobilisation des partenaires de l'insertion professionnelle
- Mobilisation des partenaires éducation nationale
- Présence des partenaires emploi et employeurs aux rencontres
- Nombre de stages professionnels attribués
- Nombre d'emplois attribués via ce dispositif

**Outils de recueil de donnée :**

- Fiche de présence lors des rencontres
- Compte rendu
- Convention avec acteurs scolaire et de l'insertion professionnelle
- Rapport d'évolution quantitatif/qualitatif

**Échéancier d'évaluation intermédiaire :**

Évaluation continue par le chef de projet.

## V. De l'évaluation intermédiaire à l'évaluation continue

### 1. Définition

D'après le Comité régional du travail social<sup>37</sup>, l'évaluation est :

- « • Une réflexion partagée des professionnels, de l'encadrement, des pouvoirs publics et des usagers sur ce que disent les décalages entre les intentions, les stratégies envisagées, les modes d'action effectifs et les effets d'une action ;
- Un cheminement continu visant à apprécier ce que peut être la qualité d'un projet et la valeur du travail social ;
  - Une obligation réglementaire et une exigence éthique réunissant l'ensemble des acteurs du travail social autour d'un enjeu de qualité, au regard de la loi 2002-2 ;
  - Une approche réflexive plutôt que sommative qui ne doit pas se limiter à un contrôle de la conformité. »

### 2. La loi 2002-2 :

La loi du 2 janvier 2002 acte l'obligation pour les organismes habilités du secteur social et médico-social d'évaluer la qualité du service rendu aux personnes accueillies ou accompagnées (art 312-1 du CASF). La démarche globale est calée sur le délai d'autorisation de fonctionnement des établissements c'est-à-dire 15 ans.

### 3. Tableaux d'évaluation :

J'ai opté pour ce projet pour une évaluation continue en me saisissant des outils de recueil de données et de suivi via des bilans réguliers réalisés. Pour chaque action des modalités d'évaluation sont définies au préalable. Aussi les tableaux présentés ci-dessous permettent de passer d'un temps d'évaluation intermédiaire à une évaluation finale en fin d'année via un tableau de bord des actions qui présentent différents items d'information et d'évaluation.

#### Evaluation intermédiaire :

Le projet de création d'un réseau coopératif des LVA comporte un phasage complexe et échelonné dans le temps. Dès lors qu'il s'agit d'un travail en coopération avec et pour l'intérêt

---

<sup>37</sup>CRTS de Bretagne Synthèse des journées départementales « L'évaluation dans le secteur social et médico-social » : Diversité des approches et des enjeux

de tous les acteurs concernés, la temporalité devient un aspect incontournable. J'ai choisi d'en faire un levier en optant pour l'utilisation d'un outil de gestion du projet via un tableau d'évaluation intermédiaire

#### **Tableau de bord des actions<sup>38</sup> :**

Il permettra de réaliser une évaluation globale en fin d'année. L'évaluation finale permet de porter une appréciation objective sur un projet réalisé, sur sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats.

Il s'agit de déterminer la pertinence des objectifs et leur degré de réalisation, l'efficacité, l'impact et la faisabilité des actions au regard des critères et des indicateurs choisis.

#### **4. Évaluation avec et pour le Public :**

Dans le cadre de la loi 2002, et en référence au conseil de la vie sociale qui constitue un outil d'expression et de prise en compte des droits, des demandes et besoins des usagers, le comité de pilotage programmera deux rencontres annuelles pour présenter le projet puis son évolution aux enfants et jeunes accueillis sur les LVA du 04. Aller à la rencontre du public paraît essentiel dans le domaine de la protection de l'enfance. C'est un secteur qui est en mouvement perpétuel, les modalités d'accueil et d'accompagnement diffèrent et évoluent d'un accueil à l'autre. Il est dispensable dans ce projet de mise en réseau, de travail dans l'intérêt collectif, avec des passerelles et des projets inter LVA, d'associer le public concerné par ce dispositif. Leur avis et propositions seront intégrés dans les évaluations, lesquelles permettent d'ajuster et faire évoluer le projet. Les modalités de rencontres et d'échanges avec et pour le public seront amenées à évoluer avec le projet.

Rencontre du public : appui sur les CVS et autres instance de parole dédié au public.

#### **5. Récapitulatif des outils d'évaluation :**

- Pendant l'action échéancier d'évaluation qui rythme l'action et aide à la réalisation des différents bilans qualitatifs et quantitatifs en cours et en fin d'action et/ou en fin d'année un bilan
- Tableau d'évaluation intermédiaire
- Tableau de bord des actions

---

<sup>38</sup> Cf.annexe n°8

- Le comité de suivi qui assure le suivi des actions, acte les réunions plénières et fait un état des lieux régulier au comité de pilotage notamment pour restituer l'avancée des groupes de travail
- Le comité de pilotage assure une veille et une évaluation continue du projet et crée un plan d'évaluation du travail produit par le réseau. Elle définira également les modalités d'évaluation de la production du réseau: outils du réseau, action du réseau, formation du réseau, formalisation du réseau, nouveaux projets du réseau
- En ma qualité de chef de projet, j'assure la transmission d'information via les comptes rendus et l'organisation de rencontres plénières en proposant les outils d'évaluation aux différentes parties du réseau
- Rencontre d'information et de « sondage » du public pour les intégrer en tant qu'acteur du projet ; leurs retours et demandes apparaitront et seront considérées à travers les bilans qualitatifs que je réaliserai en fin d'année civile.

En termes d'organisation et de planification, je proposerai fin 2016 un rétro-planning présentant les différentes actions, les acteurs concernés, la période et le rythme des différents temps de travaux et rencontres du projet.

## CONCLUSION

La formation au CAFERUIS fut pour moi une expérience professionnelle très riche, venant approfondir mes connaissances dans un nouveau cadre d'intervention. Elle m'a également permis d'acquérir de nouvelles compétences. Aussi, de m'appuyer sur des approches théoriques et des concepts que je connaissais peu ou pas. L'encadrement dont j'ai bénéficié, dans son contenu et dans sa forme, fut pertinent et en adéquation avec les fondements des Collèges Coopératifs. J'ai réussi à faire de cette formation une aventure significative et surprenante, en alliant mes aspirations personnelles et professionnelles. J'ai pu travailler de près, et de manière approfondie, l'accueil en lieu de vie. Cette forme d'accueil me passionne et représente à mon sens une alternative et une vision de l'éducation permanente prometteuse.

La dynamique réseau fait appel aux pédagogies coopératives, je citerai ici Henri Desroche<sup>39</sup>, fondateurs des Collèges Coopératifs : *« C'est une manière d'apprendre non pas seulement à discourir, mais à parcourir les voies d'une création personnelle (self help) et solidaire (mutual help). L'essentiel c'est que le groupe apprend à « être » à travers une opération et coopération ainsi exercées selon cette gymnastique personnelle et solidaire qui est une technique de l'esprit. »* L'œuvre d'Henri Desroches, que je découvre encore, constitue pour moi une base de réflexion et d'inspiration pour favoriser l'expression et la créativité des personnes et des projets : les miens, les projets communs comme ce réseau coopératif, les projets des jeunes(..)

Les pédagogies coopératives et pédagogies nouvelles, transformant l'éducation à l'école et par l'école, sont des modèles de transmission, d'apprentissage, d'apprendre à apprendre tout à fait transposable au travail en réseau d'aujourd'hui, dans le champ de l'action sociale. Ces courants de pensée et les travaux afférents sont pour moi des outils et un héritage dont je tente de me saisir.

Le mémoire projet m'a conduit à réaliser diverses rencontres me permettant d'établir un diagnostic objectif. J'ai pu réaliser de manière effective et opérationnelle la phase d'investigation. Les professionnels des LVA ont répondu favorablement à mes sollicitations. J'ai pu rencontrer deux générations de permanents et fondateurs de LVA : la première étant constitués des premiers accueillants qui ont connu l'époque des années 70, empreints des

---

<sup>39</sup> Henri Desroche, né en 1914, décédé en 1994, Sociologue, Pédagogue, chercheur, pionnier de l'éducation permanente, spécialiste des coopératives. Il est l'un des grands penseurs de la recherche-action.

mouvements anticonformistes, anti- institutions. Ces accueillants se sont professionnalisés au fil des évolutions législatives et partent en retraite actuellement. J'ai également rencontré les nouvelles vagues d'accueillants, exerçant depuis une dizaine d'années ou démarrant leur projet d'accueil. Ils sont, à mon sens, au fait des évolutions sociétales. Ils sont professionnels, qualifiés, et intègrent progressivement les nouvelles dispositions et attentes des services compétents, tout en préservant le sens du « vivre avec » et en conservant les préceptes fondateurs. Ces professionnels ont une large capacité à innover pour répondre aux besoins du public.

En terme de perspective, ce projet pourrait tendre vers une structuration associative afin de proposer un cadre d'intervention organisé et permettant de légitimer des éventuelles demandes de financement pour la conduite d'actions spécifiques. Ceci étant, un cadre formalisé n'est pas essentiel au développement de coopérations professionnelles.

Aussi, un autre axe de travail envisageable, serait une démarche d'auto-évaluation calée sur les grilles de l'utilité sociale. Ce qui permettrait d'évaluer la production du réseau et de ses impacts. J'ai été initiée à ces outils par Maurice Parodi, Professeur de l'Université de la Méditerranée (faculté des sciences économiques), ex-Président du Collège Coopératif Provence-Alpes-Méditerranée. Un dossier spécifique à cette évaluation pourrait être travaillé.

J'ai mené ce travail comme une expérimentation, une projection viable, basée sur un recueil de donnée à « entrée multiples ». Le statut de stagiaire ne me permet pas de mener ce projet, c'est la démarche qui prime et qui fait sens.

La dynamique projet doit rester un moteur, un levier d'action en direction des équipes et des publics sous ma responsabilité. Le terme dynamique définit bien la notion de mouvement : un projet en lui-même n'est pas une fin en soi, il évolue et se réajuste sans cesse, ce projet ouvrira donc sur de nouvelles préoccupations et de nouvelles actions.

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Fiche récapitulative « Idéologie des lieux de vie et d'accueil »

Annexe 2 : Courrier adressé au LVA dans le cadre du diagnostic

Annexe 3 : Fiche synthétique des données : questionnaire aux LVA

Annexe 4 : Compte rendu de la rencontre auprès de l'ASE

Annexe 5 : Fiche action tirée du Schéma Départemental 2016-2020 du 04

Annexe 6 : Tableau d'évaluation intermédiaire

Annexe 7 : Tableau « PROJET »

Annexe 8 : Tableau de bord des actions



### **Idéologiquement**

L'origine des lieux de vie se situe très probablement, dans ce qui a été la source du travail social. Le volontariat, les communautés ouvrières du XIX e siècle de type proudhonien ou fouriériste, qui défendent les valeurs communautaires, égalitaires et de solidarités.

Ce sont les bouleversements de mai 1968, tant sociaux qu'idéologiques qui vont réellement jeter les bases de ces nouvelles formes d'accueil. Non exempts d'une certaine idéologie libertaire, ces lieux de vie sont porteurs des combats de l'époque, remise en cause de la famille, des institutions, critiques de l'enfermement. Dans cette mouvance, le mouvement antipsychiatrique vient appuyer l'émergence d'expériences nouvelles.

La naissance de ces nouvelles méthodes d'approche de la délinquance ou des handicaps, s'appuie très largement sur la critique de la société industrielle. La réflexion écologique va déterminer le plus souvent l'implantation de ces lieux de vie (Larzac, Cévennes, Pyrénées) . Vivre au plus près de la nature, "Oser mettre en marche l'Utopie".

Proposer une alternative aux grosses structures alors seules réponses apportées aux jeunes en difficulté par la société fortement industrialisée. C'est bien là la volonté de tous ceux qui d'une manière ou d'une autre vont inventer ces lieux de vie.

Volontariat, communauté, égalité, solidarité, liberté, antipsychiatrie, écologie, revivre, renaître, voici quelques mots clefs pour repérer l'idéologie défendue par les lieux de vie.

Concrètement

1967, Deligny va "vivre avec" des enfants "hors langage", il est question d'engagement, de risque de la part de l'adulte. A ceux qui le rejoignent, Deligny parle de leur "foutre la paix". Couper du bois, élever des chèvres, vivre les tâches du quotidien, ensemble.

1969, Maud Mannoni fonde l'école expérimentale de Bonneuil ; c'est ici que naîtra le terme de "lieu de vie" en opposition au terme de "lieu de soin", "lieu d'enfermement". Elle met en place les "séjours de rupture".

1975, Claude Sigala crée le Coral, vivre ensemble, jeunes autistes et jeunes en

difficultés, découvrir les handicaps de l'autre.

1976, J.-C. Gobin crée le Versoix maison d'enfants à caractère social. Elle est reconnue comme lieu expérimental. Il s'agit pour 3 à 4 adultes de partager le quotidien avec des adolescents et de gérer ensemble un gîte d'étape.

1983, Georgina Dufoix rédige une circulaire interne, adressée aux services du ministère de l'action sociale qui donne un début de reconnaissance aux lieux de vie. Ils sont désormais désignés sous le terme de «Structure d'accueil non traditionnelle».

Cette circulaire reste le seul moyen de repérage administratif des lieux de vie qui n'ont aucune existence légale jusqu'à leur reconnaissance par la loi de 2002.

Jusqu'à la promulgation de cette loi, les lieux de vie n'étaient reconnus qu'au travers des seules personnes physiques (Assistants maternels, tiers dignes de confiance) ou comme établissements.

LOUATI Linda, Chef de service stagiaire LVA Bélière  
En cours de formation au CAFERUIS  
Collège Coopératif PAM  
Diplôme DEES  
06 10 45 54 38  
[louati.educ@gmail.com](mailto:louati.educ@gmail.com)

Barcelonnette, le 19 avril 2016

objet : Démarche mémoire-projet dans le cadre la formation au CAFERUIS  
UF1 : Conception et conduite de projet

Madame, Monsieur

Suite à notre échange téléphonique voici une présentation succincte de mes travaux professionnels.

En ma qualité de stagiaire cadre au sein de la Bélière depuis octobre 2015, j'ai élaboré une expertise technique en m'appuyant sur les forces de cette structure, de l'équipe tout en posant un diagnostic fin me permettant de repérer les limites rencontrées, en interne ou en externe de la structure. A l'appui de ce diagnostic et de son analyse j'ai orienté mon travail sur l'accompagnement psychologique des publics issus de la protection de l'enfance en LVA.

Au terme de cette première phase, j'ouvre de nouvelles perspectives en émettant l'hypothèse d'un travail en réseau inter-LVA. Sur ce département particulier qu'est le 04, pourvu d'une dizaine de LVA, comment travailler ensemble ? pour répondre à quels besoins, objectifs... ?

Collaborer, coopérer pour la mise en oeuvre « d'un réseau des LVA du 04 ». Celui-ci serait un espace ressource favorisant dans un premier temps le regard croisé sur les pratiques, puis une éventuelle mutualisation d'outils, de compétences, voir de projets partagés. La démarche, au fil de ses phases, permettra d'orienter ce projet vers des objectifs stratégiques et opérationnels ciblés.

Dans ce contexte, j'effectue en premier lieu une approche « enquête » auprès de vous afin d'obtenir une vue d'ensemble de l'activité des LVA. Puis vous tiendrez informé de l'évolution de ce travail. A noter, étant stagiaire en cours de formation, ce projet n'a pas vocation à être réalisé. Il n'y a aucun objectif de résultat et de mise en oeuvre effective du projet. Pour autant il sera peut être un levier de développement territorial innovant en faveur de l'activité des Lieux de Vie et d'Accueil du département.

Je vous remercie de votre collaboration active à ce travail.

Bien à vous, Mme Louati.

Analyse des données concernant l'activité des LVA du 04 : synthétisation des informations : 5 LVA sondé sur 9 LVA existant sur le département  
**NB : 1 LVA est intégré à la démarche projet bien que le directeur n'ait pu répondre au questionnaire (une rencontre sur site à lieu aura lieu en septembre 2016, précisé dans les éléments du diagnostic)**

QUESTIONS	LVA1	LVA2	LVA3	LVA4	LVA5
<b>Public reçu</b>	Garçons et filles de 0 à 21 ans en priorité des fratries	Garçons de 13ans à jeune majeur	ADOLESCENTS 11 A 21 ANS	4 garçons de 12 à 21 ans	10 places Garçons de 8 à 21 ans
<b>Types de placement : ASE, PJJ...</b>	ASE	ASE PJJ	DOUBLE AGREMENTS ASE / PJJ	ASE	ASE
<b>Problématiques et besoins du public accueilli</b>	Problèmes psychosociaux entraînant des troubles de la personnalité et des difficultés scolaires ou d'apprentissages.	Déscolarisation, problème de délinquance, problèmes familiaux et ou sociaux : besoin de cadre, vie de type familiale, chantier, CNED	TROUBLES DU COMPORTEMENT, DESCOLARISATION, PROBLEMATIQUE FAMILIALE, TROUBLES PSYCHOLOGIQUES.	Ces jeunes sont issus d'une population définie comme ayant des troubles relationnels, caractérielle avec troubles du comportement, troubles psychologiques, en échec d'intégration scolaire ou prédélinquants(...)	/
<b>Type d'accompagnement proposé par la structure : éducatif, social, soins...</b>	Accompagnement et structure éducatifs, soutien scolaire, maintien du lien familial autant que possible. Projet personnalisé avec l'accueilli et le référent. Suivi psychologique extérieur.	Educatif et social	VOLETS SOCIAL, EDUCATIF, MEDICAL, THERAPEUTIQUE AVEC INTERVENTION DE PRESTATAIRES	Educatif, bilan scolaire, médical et comportemental avec suivi	EDUCATIFS
<b>Durée moyenne des placements</b>	Placements longs, entre six mois et plusieurs années.	Un an et demi	MOYENS TERME	2 ans	2 ANS

<b>Moyens humains</b>	2 Permanents fixes convaincus de la nécessité du « vivre ensemble »	Permanents / assistants permanents / chef de service / maître de maison / éducateurs techniques	6 ETP	2 permanents 1 éducateur spécialisé 1 éducateur sportif 1 aide-ménagère Des familles d'accueils relais(ou éducateur à domicile en individuel)	3 permanents 1 ME 1ES
<b>Moyens pédagogiques, techniques...</b>	Dialogue, concertation, mise à plat des difficultés et recadrage, évaluation avec le jeune et avec son référent,	Salle de classe / animaux / chantiers	CNED, ENVIRONNEMENT LOCAL, ANIMAUX	La trame des activités manuelles s'articule autour de trois supports qui sont les espaces verts, l'animal (à travers les activités d'élevage) et entretien de matériel sur l'atelier(...)	
<b>Outils spécifiques de la structure</b>	Jardinage, sports, voyages,	Zoopédagogie / « vivre avec » / « faire avec »	THERAPIE PAR L'ANIMAL, SCOLARITE INTERNE, ACTIVITES SPORTIVES	Ferme pédagogique Atelier d'entretien, et de réparation Entretien des espaces verts Petite maçonnerie	Activités sportives Re-scolarisation Insertion professionnelle Accompagnement à l'autonomie avec équipement prévu à cet effet
<b>Quels sont les partenaires de la structure pour l'accompagnement du public ?</b>	Psychologue, superviseur, médecin, CMPA, CMPP, RASED, MONTESORI	Radio locale / psychologue / gendarmerie / collègue / divers patrons / clubs sportif	CMPI, CMPA, CMPP, CMP, NEURPSYCHOLOGUES, PSYCHOLOGUES LIBERAUX, ORTHOPHONISTE, MDA	Des associations de cours de soutien Des familles d'accueil relais Un centre d'orientation professionnel Les services référents ou CMS, CMPA.. Maison de l'adolescent, collèges, lycées, centres de formation, CIO, mission locale	Etablissement scolaires, dans et hors de la Vallée, artisans, CFA, AS Réseau de propriétaires (logement) ASE de tous les départements

<b>Ces partenariats sont ils réguliers ? formalisés ?</b>	oui	Réguliers : oui Formalisés : non	OUI. FORMALISE DE FAIT, PAR LES PRISES EN CHARGE DES SITUATIONS REGULIEREMENT	OUI. Formalisés par des conventions Rencontres régulières	Oui réguliers.
<b>Est-ce que vous proposez un accompagnement, un espace de soutien psychologique pour les enfants et jeunes accueillis ? En interne ou en externe de la structure ?</b>	Oui  Les deux	Oui sur l'extérieur avec un psychologue en libéral  Une fois par semaine. Nous demandons l'adhésion du jeune au préalable (sauf lorsqu'il y a injonction du Juge)	MISE EN PLACE DE GROUPE DE PAROLE 1 FOIS / MOIS AVEC INTERVENTION DE PSYCHOLOGUE. CELA SE DEROULE DIRECTEMENT SUR LA STRUCTURE ET SANS PRESENCE DE PERSONNEL EDUCATIF.	Un psychologue intervient tous les 15 jours sur le lieu de vie et propose une thérapie individuelle avec chaque jeune accueilli  En interne	Interne : non Externe : PAEJ, CMPA, pédopsy sur Nice
<b>Quels sont les besoins que vous repérez pour l'évolution de votre activité ? En interne et/ou en externe à la structure ?</b>	Le Projet est une passation à des partenaires plus jeunes qui prévoient une aide à la réinsertion en incluant des chevaux au sein du lieu	Cadre scolaire à développer.	STABILITE DE L'EQUIPE EDUCATIVE. DEVELOPPEMENT DU RESEAU PARTENARIAL INTERVENTION D'UN PROFESSIONNEL SCOLAIRE	Un réseau local de LDVA pour plus de collaborations.  En externe	Dispositif de scolarité adapté manquant en externe
<b>Etes-vous affilié au réseau national des LVA, la FNLVA, et pourquoi ?</b>	Plus maintenant mais nous faisons partie d'une Association régionale qui regroupe les lieux de vie du 04 du 84 <sup>1</sup>	Oui : GERPLA / FNLVA	NON. CELA NE M'INTERRESSE PAS	Non car la communication reste trop distante et leurs informations souvent erronées. Peu de proximité	Non. Pas de réflexion amorcée sur ce point.

<sup>1</sup> Association Résonance qui n'est pas active actuellement

*Entretien avec la Chef de service de l'Aide Sociale à l'Enfance, Conseil Départemental des Alpes de Hautes Provence, Dignes les Bains 04*

---

Date : 15 avril 2016

Objet : Rencontre dans le cadre du mémoire projet CAFERUIS- thématique : travail en réseau

Questions et thématiques abordées initialement :

- Quel regard porté par l'ASE sur l'accueil en LVA
- Prise en charge psychique des jeunes de l'ASE, peu de moyens.
- Limites et contraintes géographique

Retour de Mme Etienne:

- Forme d'accueil soutenue et accompagnée par le CD
- intérêt de la chef de service pour un travail en réseau pour les LVA qui viendrait renforcer l'activité et les capacités d'accompagnement des publics pour les LVA
- Soutien du CD au développement d'un réseau des MECS sur le département
- Éventuellement à terme croiser les deux réseaux.

### **AXE III : L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS EN TRES GRANDE DIFFICULTE**

#### **ACTION N°23**

*Améliorer le suivi des mineurs en très grande difficulté et le soutien des familles*

#### **CONSTAT**

Le suivi des mineurs en très grande difficulté (notamment ceux qui souffrent de troubles du comportement) impose aux différents partenaires institutionnels et associatifs de réfléchir ensemble à des modalités d'accompagnement parfois atypiques et adaptés aux besoins spécifiques de l'enfant. Ces modalités d'accompagnement peuvent se situer à la frontière de l'accompagnement éducatif, social ou thérapeutique et doivent aussi être réfléchies pour les parents.

#### **OBJECTIFS**

- Améliorer la prise en charge des enfants et le soutien des parents
- Adapter l'offre de prise en charge de ces enfants à leurs besoins spécifiques
- Soutenir et conseiller les professionnels intervenant auprès de ces enfants

#### **MODALITES DE MISE EN OEUVRE**

- Mettre en place un groupe de travail pour proposer des actions, individuelles ou collectives, visant à améliorer l'accompagnement des mineurs en très grande difficulté et de leur famille (ex : accueil de jour, séquentiel, séjour de rupture...)
- Mobiliser et mutualiser les moyens existants
- Permettre aux familles et aux lieux d'accueil de bénéficier de relais et de temps de répit
- Proposer aux professionnels intervenant auprès de ces enfants un soutien de la part d'un autre professionnel qualifié dans le domaine

#### **PILOTE**

Conseil départemental – Pôle solidarités (service ASE)

#### **PARTENAIRES**

MDPH, Agence régionale de santé, établissements et services de soins, lieux d'accueil des enfants en milieu ouvert, en établissement ou en famille d'accueil, services d'intervention éducative à domicile

**ECHEANCIER** Sur toute la durée du schéma



## **EVALUATION**

Nombre d'actions visant à améliorer l'accompagnement des mineurs en très grande difficulté et de leur famille

Nombre d'enfants concernés

## Présentation de l'outil d'évaluation intermédiaire (à faire pour chaque action)

Actions	Critères	Indicateurs	Outils d'évaluation	Résultats			
				Atteint	Atteint partiellement	Non atteint	Modifié
<b>Action A</b> <b>Rencontre ASE/ comité de pilotage</b>	<b>Intérêt du service ASE pour ce projet</b>	-Avis favorable au projet -Appui technique du CD	*entretien *réunion partenariale  Compte rendu  Une évaluation finale sera réalisée 6 mois après cette rencontre, précédant la prochaine action présentée ci-dessous.				

DECLINAISON DES AXES /OBJECTIFS et MODALITES DU PROJET : « CREATION D'UN RESEAU COOPERATIF DES LVA DU 04 »

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Modalités de mise en œuvre	Temporalité de l'action	Critères	Indicateurs	Outil de recueil de données	Echéancier d'évaluation
<b>I/Optimiser l'offre éducative des LVA à l'échelle territoriale : département des Alpes de hautes Provence</b>	1/ Soumettre le projet au service ASE du CD du 04	<b>A/ Rencontre ASE/ comité de pilotage</b>	Rencontre ASE-Équipe pilote : proposition du projet au département.	Court terme	<b>Intérêt du service ASE pour ce projet</b>	-Avis favorable au projet -appui technique du CD	*entretien *réunion partenariale	Interm. Et à + 6mois
	2/Mutualiser les ressources et les compétences	<b>B/création d'un plateau technique</b>	Mise à disposition du personnel technique/spécifique	Toute l'année	<b>-Inscription et volontariat des professionnels ressources -évolution du plateau technique</b>	-nbr de professionnels mobilisés -fonction des professionnels -solicitation du réseau	*Réunion de travail *Convention inter-lva *Fiche métiers des professionnels *note d'évolution	Trimestrielle
	3/ Mise en place d'une dynamique « regard croisé » sur les pratiques en LVA	<b>C/ rencontre inter-LVA par thématique</b>	Rencontre sur tous les LVA : présentation des missions, public, problématiques, besoins...	Moyen/ Long terme 1 rencontre sur site par trimestre	<b>-Implication des accueillants -mobilisation des « invités »</b>	-Chaque LVA reçoit les autres LVA -qualité de l'accueil	*invitation *fiche de présence *compte rendu *conditions d'accueil/de travail préparées en amont	semestrielle
		<b>D/ élaboration d'un référentiel professionnel des LVA du 04</b>	Groupe de travail en mode projet/atelier	Moyen/ long terme	<b>participation de tous les LVA positionnement du CD</b>	-nbr de participants -fonction des participants -régularité du groupe de travail	*planification des ateliers *fiches de présence *rapport d'évolution *mise en forme du référentiel	Semestrielle

	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<b>Temporali-té</b>	<b>Critères</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Outil de recueil de données</b>	<b>Echéancier d'évaluation</b>
<b>II/Favoriser l'ouverture et l'intégration sociale du public accueilli</b>	1/ Elargir les PEC individuelles et collectives	<b>E/ Projet partagés autour des compétences psycho-sociales</b>	Mini séjour à thème inter LVA	Moyen/long terme	<b>-organisation des séjours</b> <b>-élaboration et gestion des séjours</b> <b>-gestion des séjours</b>	-Organisation des séjours -Nbr de professionnels investit -nbr d'enfants et de jeunes bénéficiaires	*formalisation des projets *moyens humains affectés *bilan à chaque mini-séjour : qualitatif/quantitatif	2/3 séjours dans l'année =évaluation trimestrielle
	2/ Créer des passerelles inter-LVA pour les jeunes les plus fragilisés	<b>F/ séjour relais pendant les périodes de vacances scolaires</b>	Accueil temporaire anticipé et travaillé en amont	2 -3 périodes dans l'année	<b>-mobilisation des lva en tant qu'accueillant « relais »</b> <b>-respect des modalités d'accueil</b> <b>-qualité de l'accueil</b>	-Moyens mis à disposition par le LVA « relais » -nbr de LVA accueillant « relais » - suivi individualisé et adapté aux besoins repérés motivant un accueil relais	* Formalisation des projets *convention inter LVA *répertoire des LVA « relais » *entretien préalable à l'accueil *Entretien de fin de séjour *note de situation	Suivi de l'action et évaluation continue par le chef de projet
	3/ Créer une dynamique partenariale et territoriale spécifique à l'emploi des jeunes	<b>G/ Créer un dispositif spécifique à l'emploi des jeunes</b>	Mobiliser les partenaires emploi déjà actifs et solliciter des nouveaux	A définir avec les partenaires	<b>-intérêt des centres de formation et employeurs pour le projet</b>  <b>augmentation des dispositifs</b>	Mobilisation des partenaires de l'insertion professionnelle  Mobilisation des partenaires éducation	*fiche de présence *compte rendu *convention avec acteurs scolaire et de l'insertion professionnelle *rapport d'évolution qualitatif/quantitatif	Evaluation continue par le chef de projet

					<p><b>alternance-stage</b></p> <p><b>augmentation de l'employabilité du public ase/lva</b></p>	<p>nationale</p> <p>-présence des partenaires emploi et employeurs aux rencontres</p> <p>-nbr de stages professionnels attribués</p> <p>-Nbr d'emplois attribués via ce dispositif</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--	--

ACTIONS	EVALUATION				OBJECTIFS	AJUSTEMENTS	PERSPECTIVES
	C O H E R E N C E	E F F I C I E N C E	I M P A C T	E F F I C A C I T E			
<b>A/ Rencontre ASE/ comité de pilotage</b>					Soumettre le projet au service ASE du CD du 04		
<b>B/ Création d'un plateau technique</b>					Mutualiser les ressources et les compétences		
<b>C/ Rencontre inter-LVA par thématique</b>					Mise en place d'une dynamique « regard croisé » sur les pratiques en LVA		
<b>D/ Elaboration d'un référentiel professionnel des LVA du 04</b>					Mise en place d'une dynamique « regard croisé » sur les pratiques en LVA		
<b>E/ Projet partagés autour des compétences psycho- sociales</b>					Elargir les PEC individuelles et collectives		

<b>F/</b> <b>Séjour relais pendant les périodes de vacances scolaires</b>					Créer des passerelles inter-LVA pour les jeunes les plus fragilisés		
<b>G/</b> <b>Créer un dispositif spécifique à l'emploi des jeunes</b>					Créer une dynamique partenariale et territoriale spécifique à l'emploi des jeunes		

## BIBLIOGRAPHIE

- De l'éducation spécialisée, Maurice Capul. Michel Lemay . Edition Eres 2004
- Du travail social au travail ensemble, Fabrice Dhume-Sonzogni, 2<sup>ème</sup> édition, ASH Professionnelle.2010.
- Guide du secteur social et Médico-Social 8ème Edition ; DUNOD 2011
- Lien social 1171. 15 au 28.10.2015. Protection de l'enfance. Les alternatives au placement se multiplient
- Lien social 1141. 15 au 28.05.14. Protection de l'enfance. Du sur mesure pour les incasables.
- « Mettre en œuvre les projets » Jean Louis Deshaies : Edition L'Harmattan 2000
- Nouveau dictionnaire critique de l'Action Sociale ; édition mise à jour sous la direction de J.Y. Barreyre et B.Bouquet. BAYARD
- Travailler en réseau « méthodes et pratiques en intervention sociale » Edition DUNOD 2015
- Vie sociale : n°1/2010 « Coopérer, coordonner : nouveaux enjeux »CEDIAS-Musée social
- Vie Sociale et Traitements n°59, La sagesse de l'insolence chez Fernand Deligny, Article de Luc Bériot, Educateur spécialisé, 30/06/1998

Sites internet « ressource » et documentation exploitée via les recherches :

- Éric Plaisance, « DELIGNY Fernand. *Œuvres* », *Revue française de pédagogie* [En ligne], 172 | juillet septembre 2010, mis en ligne le 24 janvier 2011  
URL : [http:// rfp.revues.org/2317](http://rfp.revues.org/2317)
- « Charte des lieux de vie et d'accueil adhérent au GERPLA », VST - Vie sociale et traitements 3/2009 (n° 103) , p. 49-52  
URL : [www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2009-3-page-49.htm](http://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2009-3-page-49.htm).
- FNLV, Fédération Nationale des Lieux de Vie
- L'ISCRA
- Lien Social
- Référentiel de la Qualité et des Bonnes pratiques d'un Lieu de Vie et d'Accueil, Maitre d'ouvrage : GERPLA Centre Ouest, Maitre d'œuvre, ACCORD Formations pour le CREAHI Poitou-Charentes
- Recommandations de l'ANESM



## **Remerciements professionnels**

M. Tivoli Olivier, mon formateur et guidant du Collège Coopératif PAM, pour son accompagnement et ses valeurs.

M. Sanchez Raphael, intervenant au Collège Coopératif PAM et ami, pour son aide précieuse, son professionnalisme, son soutien.

M. Roman Mickael, formateur au Collège Coopératif PAM et collègue qui a connu mes premiers pas d'éducatrice en foyer ; pour son soutien et présence, c'est pour moi une personne ressource de grande qualité.

M. Maurice Parodi, pour ses cours, ses ateliers et sa disponibilité. Il a suscité mon intérêt pour découvrir le personnage et les travaux d'Henri Desroche. Il m'a également permis d'être sensibilisée aux différentes méthodes évaluatives, dont l'évaluation de l'utilité sociale.

Mme Ayari Samira, Directrice et permanente du LVA Bélière, pour son accueil, son soutien technique et sa présence, pour son amitié.

M. Ayari Chedly, Educateur et permanent du LVA Bélière, pour son accueil et accompagnement en tant que stagiaire chef de service au sein de la Bélière, pour son amitié.

L'ensemble de l'équipe et jeunes de la Bélière.

Mme Geoffroy Emilie, Directrice Secteur Jeune Centre Social Malpassé Marseille 13<sup>ème</sup>, pour son soutien continu, ses conseils, relecture, et son amitié.

Mme Mecibah Nacima, Chargée de Mission et Référente Qualité, Association des Paralysés de France, Délégation du Var 83, pour son soutien technique et son amitié.

Elodie Delpino, Educatrice spécialisée, pour sa réactivité et relecture, nous étions « binôme » en MECS, une belle expérience en commun.

Mme Étienne Anne-Sophie, chef de service de l'Aide Sociale à L'Enfance, Conseil départemental du 04, Directrice territoriale à présent, qui m'a reçu dans le cadre de mes travaux.

Mme Bauval Carine, professionnelle du collège coopératif PAM au centre de documentation, pour son professionnalisme, sa réactivité même à distance, et la pertinence de son soutien. Une personne ressource et une belle rencontre.

Aux LVA du 04 qui ont acceptés de participer à mes travaux, de près ou de loin.

A mes collègues de formation « Caferuis 11-1 an » avec lesquelles j'ai traversé les meilleurs moments comme les mauvais tout au long de cette année riche et intense.

« Une expérience professionnelle mais surtout une belle aventure humaine ». Merci à tous.

**CREATION D'UN RESEAU COOPERATIF DES LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL**

Les Lieux de Vie et d'Accueil (L.V.A.) proposent un accueil à taille humaine à la frange des établissements sociaux et médico sociaux. Dans le cadre de la protection de l'enfance, les parcours de vie des enfants placés sont semés de ruptures et d'échecs, passant parfois par de nombreux placements institutionnels avant d'arriver en LVA.

Les professionnels de ces structures interviennent de manière continue via un accueil qui prend sens dans le « vivre avec ». Les permanents et responsables des lieux assurent une mission de protection et de prise en charge continue 365 jours par an et 24h/24h.

Une « mise à plat » des pratiques et un regard croisé avec d'autres professionnels viendraient élargir les modalités d'accompagnement des publics. Une dynamique de travail en réseau des LVA des Alpes de Hautes Provence favoriserait la mutualisation de ressources et de compétences. Le 04 est le département, avec le Vaucluse, le plus doté de LVA en région PACA.

**La création d'un réseau coopératif des LVA** constitue une réponse innovante en termes d'intervention collective au service des usagers. Elle permet aux LVA d'élargir leurs pratiques, de les faire évoluer, tout en inscrivant leur activité singulière et leur public dans son environnement.

**MOTS CLES : mutualisation- compétence- ressource- département- besoin- ouverture- réseau- « vivre avec »**